

DOCUMENTATION FINALE CONGRÈS 26 AOÛT 2023

Centre du Congrès Bienne, Rue Centrale 60
Salle de concert

Début : 10h30 (Ouverture des portes : 09h45)



TABLE DE MATIÈRES

INFORMATIONS IMPORTANTES	3
Lieu du Congrès	3
Délégué-es suppléant-es	3
Organisation	3
WLAN	4
Programme de la veille de la fondation Anny Klawa-Morf à Zurich	4
ORDRE DU JOUR DÉFINITIF	5
RÈGLEMENT DU CONGRÈS	7
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS	9
Élection de la Commission de vérification des mandats	9
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 25 FÉVRIER 2023 À FRIBOURG	10
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES	11
Adoption des comptes annuels 2022	11
POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS	30
Soutien à l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »	30
POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR : PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET RAPPORTS	34
R-1 de la commission thématique « Logement et politique foncière » :	
Pour une politique du logement socialement équitable	34
R-2 Baptiste Hurni : Pour le lancement d'une initiative pour une caisse maladie publique et sociale en Suisse	37
R-3 Mirjam Hostetmann et autres : Places d'apprentissage en Suisse :	
Des salaires et des conditions de travail équitables au lieu de l'exploitation !	40
R-4 de Stéphane Maffli : Pour une aide militaire à l'Ukraine	43
R-5 de la Présidence : pour une politique d'asile humaine et solidaire	46
R-6 Mirjam Hostetmann : Ni Una Menos - Pour une lutte contre les féminicides, maintenant!	49
R-7 Reto Barblan : le blocus économique des USA contre la République de Cuba	53
A-1 de la section du PS Uster Les enfants ont droit à un développement sain. il faut donc les protéger des médias numériques (version actualisée)	54
A-2 de la section du PS Bienne Madretsch	56
A-3 Matthias Vetter et autres : Positionnement sur l'IA	58
Rapport d'activité du GT Démocratie économique	60

INFORMATIONS IMPORTANTES

LIEU DU CONGRÈS

Palais de Congrès Bienne, Rue Centrale 60, Salle de concert

(Voir le planificateur d'itinéraire [ici](#))



Trajet en transports publics : Depuis la gare vous pouvez vous rendre au Palais des Congrès en 5 minutes à pied.

Accès pour les camarades en situation de handicap : Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant. Comme les installations de Bienne sont un peu vétustes, nous prions les camarades en chaise roulante de nous contacter brièvement par courriel (congres@pssuisse.ch).

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué **jusqu'au vendredi 25 août 2023, 17h00 au plus tard**, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

ORGANISATION

PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch

Téléphone : 031 329 69 69

WLAN



SSID: CTS_Kongresshaus

Browser URL Adresse: **www.pwlan.ch**



1. Free SMS Login

Voucher Login

Land: Schweiz 

2. Mobilnummer: +41 79 000 88 00 

Automatisches Login

Ich habe die Vertragsbedingungen gelesen und akzeptiert.

3. **4.** Weiter



Für weitere Zugangsarten der Swisscom hier klicken.

PROGRAMME DE LA VEILLE DE LA FONDATION ANNY KLAWA-MORF À ZURICH

La veille du Congrès, un événement de la fondation Anny-Klawa-Morf aura lieu sur le thème «Entre organisation politique et résistance. Discussion sur la guerre en Ukraine avec des membres de la Plateforme sociale-démocrate ».

Des membres de la plateforme sociale-démocrate en Ukraine (SD Platform) donneront un aperçu de leur vision de la politique intérieure de l'Ukraine et de la guerre. Les thèmes seront les livraisons d'armes suisses et la neutralité, les conflits entre les syndicats et la politique et la lutte contre la corruption en Ukraine.

La manifestation aura lieu de 19.00 à 20.30 dans la salle Rosa Luxemburg du Café Boy à Zurich (Kochstr. 2, 8004 Zurich). L'événement se déroulera en anglais. Inscription et informations complémentaires :

<https://anny-klawa-morf.ch/events/zwischen-macht-und-widerstand-in-der-ukraine/>

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Attention : les temps indiqués ne sont qu'indicatifs. Ils peuvent varier fortement en fonction du nombre de personnes qui prennent la parole.

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations d'Anna Tanner, co-présidente du PS canton de Berne
 - Salutations d'Erich Fehr, maire de la ville de Bienne
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Actualités politiques**
 4. **Procès-verbal du Congrès du 25 février 2023 à Fribourg**
 5. **Affaires statutaires**
 - Adoption des comptes annuels 2022
- 11h10**
6. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
 - Soutien à l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »
- 11h30**
7. **Discours d'Elly Schlein**, secrétaire du Parti démocrate (PD)
- 11h45**
8. **Propositions, résolutions et rapports**
 - R-1 de la commission thématique « Logement et politique foncière » : Pour une politique du logement socialement équitable
 - R-2 Baptiste Hurni : Pour le lancement d'une initiative pour une caisse maladie publique et sociale en Suisse
 - R-3 Mirjam Hostetmann et autre : Places d'apprentissage en Suisse : Des salaires et des conditions de travail équitables au lieu de l'exploitation !
 - R-4 de Stéphane Maffli : Pour une aide militaire à l'Ukraine
 - R-5 de la Présidence : Pour une politique d'asile humaine et solidaire
 - R-6 Mirjam Hostetmann et autres : Ni Una Menos - Pour une lutte contre les féminicides, maintenant !
 - R-7 Reto Barblan : Le blocus économique des USA contre la république de Cuba
 - A-1 de la section du PS Uster : Les enfants ont droit à un développement sain. Il faut donc les protéger des médias numériques (version actualisée)
 - A-2 de la section du PS Bienne Madretsch
 - A-3 Matthias Vetter et autres : Positionnement sur l'IA
 - Rapport d'activité du GT démocratie économique

14h00 **PAUSE**

14h30 **Nous prenons parti pour une Suisse solidaire !**

**Discours du Président de la Confédération Alain Berset et de la
Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider**

Coup d'envoi de la phase la plus chaude de la campagne électorale
avec des discours de notre Co-présidence Mattea Meyer et Cédric Wer-
muth et d'autres orateur-trices

16h00 **APÉRO**

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est de trois minutes.

La présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9 Votations/élections : dispositions générales

Les votations et les élections sont généralement publiques.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : la Présidence et le Bureau du Conseil de parti proposent de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 25 FÉVRIER
2023 À FRIBOURG**

Approbation du procès-verbal du Congrès du 25 février 2023 à Fribourg.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/bienne2023.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : Approbation du procès-verbal.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2022

Bilan 2022

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	689	707
PostFinance	4'183'968	3'880'138
Banque	2'214'875	3'189'960
Débiteurs partis cantonaux	20'826	33'981
Garantie de loyer	50'390	45'085
Débiteurs divers	565'246	592'753
./. Ducroire	0	-3'200
Actifs transitoires	70'386	85'890
Stocks	23'000	27'000
Titres	5'563	5'063
Immobilisations (corporelles et incorporelles)	184'000	228'000
Total actifs	7'318'943	8'085'377

Passifs

Créanciers	480'152	302'344
Dettes aux partis cantonaux	16'699	14'888
Passifs transitoires	335'003	346'610
Provisions pour les élections	1'145'000	1'380'000
Provisions grands donateurs	1'226'419	1'075'642
Provisions pour les campagnes	1'191'200	2'046'200
Provisions legs	146'586	146'586
Provisions mobilisation	98'300	114'300
Provisions PS Femmes	115'000	145'000
Provisions PS60+	10'000	10'000
Provisions projets de récolte de fonds	342'000	306'515
Provisions diverses	1'613'000	1'598'000
Capital propre	599'585	599'291
Total passifs	7'318'943	8'085'377

Affectation de l'excédent

Capital propre au 1.1.	599'291	593'178
Résultat	293	6'114
Capital propre au 31.12.	599'585	599'291

Comptes de résultats 2022

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Recettes	8'460'795	7'306'407	9'069'895
Cotisations	2'264'289	2'311'300	2'253'751 ¹⁾
Cotisations des membres	2'015'180	2'026'300	2'008'268
Versements de solidarité	249'109	285'000	245'483
Récolte de fonds	5'060'611	2'837'007	4'448'548 ²⁾
Dons des membres	1'000'000	804'601	810'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	2'354'932	1'571'406	1'996'497
Dons divers	1'705'679	461'000	1'642'051
Ventes	272'000	190'800	232'797 ³⁾
Autres recettes	484'222	546'200	606'078 ⁴⁾
Dissolution des provisions	379'673	1'421'100	1'528'722 ⁵⁾
Dépenses	8'454'681	7'305'926	9'069'602
Frais de production	213'634	256'300	203'213 ⁶⁾
Médias	135'309	160'300	149'721
Courriels pour les membres	27'152	56'000	43'825
Nouveaux projets de recherches de fonds	51'173	40'000	9'667
Frais de marchandises	145'153	500	233'092 ⁶⁾
Prestations de tiers	372'369	649'078	807'781 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	3'313'170	3'980'308	4'072'674 ⁸⁾
Autres frais de personnel	116'080	158'580	133'078 ⁹⁾
Frais de location	245'972	326'840	354'307 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	51'186	67'600	94'953 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	4'895	5'500	5'297
Frais administratifs	566'534	649'640	719'714 ¹²⁾
Frais informatiques	119'333	106'700	130'936 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	470'499	393'700	794'206 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	417'244	398'180	801'175 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	2'227'000	114'000	495'007 ⁵⁾
Amortissements	159'065	170'000	198'374 ¹⁶⁾
Résultat financier	33'633	29'000	38'226
Résultat extraordinaire	-1'088	-	-12'433 ¹⁷⁾
Résultat annuel	6'114	480	293

Centres de coûts 2022

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Parti	2'176'572	1'695'000	1'762'199 ¹⁸⁾
Cotisations	2'249'389	2'296'800	2'238'706
Dons	1'003'544	804'601	813'789
Dépenses courantes	-82'005	-61'000	-133'159
Frais de personnel et généraux	-732'839	-746'641	-746'837
Congrès	-72'779	-218'750	-164'775
AD	-37'903	-	-
Conseil du parti	-	-46'600	-28'566
Projets de développement	-	-150'000	-64'315
Dépenses présidence (jusqu'en 2021: yc CD)	-11'410	-31'550	-22'782
Dépenses des commissions	-591	-10'000	-745
Indemnités de la présidence yc dépenses	-96'658	-96'020	-85'705
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-11'057	-15'600	-13'172
Papier sur le climat	-878	-	-
Formation	-160'523	-167'772	-254'199 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-102'405	-114'672	-194'432
CoCo	-8'678	-	-
Formation interne	-3'283	-18'100	-2'088
Université d'été/Journées d'été	-4'816	-6'000	-34'472
Développement de membres	-28'796	-7'500	-9'704
Economie & démocratie	-646	-5'000	-
Séminaire sur la politique communale	-11'899	-11'500	-8'504
Conférence PS des villes suisses	-	-5'000	-5'000
PS60+	-90'666	-117'801	-114'120 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-69'872	-70'301	-74'468
Dépenses courantes	6'336	-2'200	-299
Dépenses de la présidence	-6'710	-7'000	-7'000
AD/conférences/groupe de travail	-12'965	-22'650	-21'093
Rencotres thématiques/campagnes	-7'454	-15'650	-11'260
PS Migrant-es	-68'558	-75'990	-72'093 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-64'361	-60'490	-61'476
Dépenses courantes	-3'053	-10'000	-10'137
Dépenses de la présidence	-1'145	-5'500	-480
JS/Juso	-191'479	-196'984	-168'219 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-191'479	-196'984	-168'219
PS Femmes	-137'678	-139'511	-140'841 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-100'885	-86'511	-109'307
Courriels du PS Femme	16'580	2'500	30'037
Dépenses courantes	-1'427	-5'000	-3'749
Dépenses de la présidence	-5'740	-7'500	-4'460
Assemblée des membres	-9'611	-18'000	-11'127
Campagnes	-26'741	-25'000	-42'235
50 ans du droit de vote des femmes	-9'854	-	-
PS queer	-377	-32'014	-34'085 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-377	-27'014	-25'749
Dépenses courantes	-	-5'000	-8'336

	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
Publications	-248'305	-511'640	-397'284 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux		-263'424	-141'085
links	-127'163	-92'360	-73'022
socialistes	-83'403	-49'400	-34'643
ps.ch	-37'739	-38'600	-36'800
Raport annuel	-	-10'700	-
Archives photographiques	-	-1'000	-586
Magazine « direct »	-	-56'156	-111'148
Campagnes et communiatio	-2'191'581	-773'624	-1'374'445 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-755'839	-1'000'824	-1'339'322
Dépenses courantes	-5'809	-5'000	-1'425
Campagnes	-630'855	-200'000	-26'164
Journaux de votations	-19'893	-43'600	-23'391
Référendums	-183'519	-295'000	-764'654
Initiatives	-536'671	-712'000	-798'587
Elections	-779'850	-60'000	-287'822
Récolte de fonds en ligne	537'955	339'800	497'921
Dissolution Provisions campagnes/élections	182'900	1'203'000	1'369'000
Mobilisation	-450'652	-451'098	-492'979 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-502'856	-493'598	-530'068
Dépenses courantes	-7'734	-13'500	-3'123
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	59'938	56'000	40'212
Récolte de fonds	1'666'784	771'915	1'285'477 ²⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-388'748	-505'491	-452'913
Diss./approvisionnement des provisions	-65'827	-74'000	-70'340
Résultat de la collecte de fonds	2'354'932	1'571'406	1'996'497
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-51'173	-40'000	-9'667
Part revenant aux partis cantonaux	-182'400	-180'000	-178'100
Assainissement financier	-300'000	-	- ²⁹⁾
Résultat Shop	2'576	-	882
Résultat annuel	6'114	480	293

Annexe aux comptes annuels 2022

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. La Coprésidence du parti a reçu un salaire annuel de 70 000 francs et l'indemnité forfaitaire pour frais d'environ CHF 10 000 au total. La rémunération totale des six vice-président-es est d'environ 30 000 CHF par an. Le président de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2022, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La Co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

Commentaires relatifs aux comptes

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont diminué d'environ 671 000 francs. Les liquidités brutes élargies ont diminué dans les mêmes proportions. Celles-ci comprennent en plus les avoirs en compte courant réalisables à court terme. Pour leur part, les actifs circulants nets ont diminué de quelque 891 000 francs.

en milliers de CHF	2022	2021
Résultat annuel	0.3	6.1
Amortissements	198.4	159.1
Cashflow I	198.7	165.2
Approvisionnement des provisions	598.8	2'339.1
Dissolution des provisions	-1'531.9	-395.1
Cashflow II	-734.5	2'109.2
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	217.5	-78.0
Investissements		
Investissements immobilisations	-154.3	-55.1
Financement		
Évolution Fonds	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	-671.3	1'976.1

En milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution
Caisse	0.7	0.7	- 0.0
PostFinance	4'184.0	3'880.1	+ 303.8
Banque	2'214.9	3'190.0	- 975.1
Liquidités	6'399.5	7'070.8	- 671.3
Avoir en comptes courants	483.8	500.1	- 16.3
Liquidités brutes	6'883.3	7'570.9	- 687.6
Autres actifs circulants	239.0	281.4	- 42.4
./. Dettes à court terme	824.8	663.8	+ 161.0
Actifs circulants nets	6'297.5	7'188.5	- 890.9

Débiteurs partis cantonaux

Les arriérés de cotisations des partis cantonaux à la fin de l'année 2022 ont été réglés au cours du premier trimestre 2023 ou des délais de paiement ont été convenus.

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	20.8	34.0	13.2
Dettes aux partis cantonaux	16.7	14.9	-1.8
Créances nettes envers les partis cantonaux	4.1	19.1	15.0

Provisions

Le montant total des provisions avoisine 5 888 000 francs au 31 décembre 2022. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2022 sont équilibrés, avec un très léger bénéfice de 290 francs.

Recettes

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 2 039 000 francs, est légèrement inférieur au budget. En 2022, les contributions de solidarité ont atteint 245 000 francs environ et sont ainsi de quelque 40 000 francs inférieures au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes sont de près de 1.6 millions de francs supérieures au budget.

Les recettes de la recherche publique de fonds (mailings de demande de don ou d'appel aux dons) ainsi que les dons du Groupe 2023 permettent d'obtenir des recettes nettes avoisinant 2 806 000 francs (y compris les dons des membres), soit environ 430 000 francs de plus que les valeurs budgétisées. Ce montant comprend un don important qui a été mis de côté à la fin de l'année pour un projet spécifique. Le résultat net se compose comme suit :

Recherche public de fonds/Groupe 2023 en milliers de €	2022	2021
Recettes brutes	4'090	4'330
Charges brutes	-1'284	-975
Revenu net	2'806	3'355
dont dons des membres	810	1'000

Le Groupe 2023 rassemble les donatrices et les donateurs réguliers du PS Suisse. Le nombre de membres de ce groupe (quelque 1750 personnes) a légèrement diminué par rapport à 2021.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons générés par les mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que par les mailings adressés aux destinataires de « *links* » et de « *socialistes* » :

Autres dons en milliers de CHF	2022	2021
Femmes socialistes, destinataires links und socialistes, div.	83	126
Campagnes de collecte de fonds en ligne	1'559	1'580
	1'642	1'706

Les recettes comprennent les dons d'environ 380 000 francs provenant d'un appel en lien avec le conflit en Ukraine en faveur de Solidar Suisse pour l'aide sur place. Ces dons ont été directement reversés à Solidar Suisse. Sans ces dons, les recettes des actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes dépassent le budget à hauteur d'environ 780 000 de francs. L'excédent a été dépensé pour les campagnes correspondantes.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 15 000 francs au PS Suisse en 2022 :

- Piero Hug, 29 070 francs
- Achim Schwander, 400 000 francs
- La Mobilière (groupe d'assurances), 35 400 francs
- Raiffeisen Suisse, 45 377 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans les magazines destinés aux membres et aux donateurs « *links* », « *socialistes* » et « *solidaires* » ainsi que les recettes générées par les éditions régionales (destinées aux différents partis cantonaux) du journal « *links* ». Sont en outre passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la création et l'exploitation de sites web, la participation des partis cantonaux et des sections à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, le produit de la revente de matériel de campagne aux partis cantonaux et aux sections, les prestations de services pour les activités de collecte de fonds des partis cantonaux ainsi que les recettes provenant d'un mandat de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement par dimanche de votation aux sections et aux partis cantonaux. En 2022, trois journaux de votations ont été produits.

4. Autres recettes

Les autres recettes comprennent divers frais de séminaire, les contributions de soutien du canton de Bâle-Ville et du PS de Bâle-Ville, qui a accueilli le Congrès en octobre 2022, ainsi que des contributions d'ONG et d'autres partis à l'organisation des manifestations pour la paix en Ukraine et à des campagnes communes.

La part versée par le groupe parlementaire socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 456 000 francs, est inférieur au montant prévu au budget.

5. Variation des provisions

En 2022, des provisions existantes ont été dissoutes pour un montant de 1,5 million de francs : pour les travaux préparatoires et le lancement de la campagne électorale 2023 à l'occasion du Congrès d'octobre 2022, pour l'initiative sur les crèches, pour l'initiative sur la place financière ainsi que pour l'initiative pour le fonds climat et pour le référendum sur l'impôt anticipé. Des provisions ont également été dissoutes pour couvrir les amortissements des investissements dans la nouvelle base de données de collecte de fonds et pour le développement de l'outil de la campagne de mobilisation (« Avanti »). Des provisions existantes prévues pour les campagnes ont été dissoutes pour des postes supplémentaires approuvés par un crédit supplémentaire en 2021 et limités à fin 2023. Des provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été dissoutes pour financer la prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle.

Les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions de campagne.

Dans le domaine des campagnes, le don important de 400 000 francs lié à des projets a été mis en réserve. Les provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été augmentées de 15 000 francs et les provisions en faveur des projets de collecte de fonds de 80 000 francs.

La constitution de provisions pour le paiement des heures supplémentaires et des soldes de vacances a été opérée via les frais de personnel.

Provisions en milliers de C	31.12.2021	Constitution	Dissolution	31.12.2022
Élection fédérales	1'380		-235	1'145
Campagnes	3'268	481	-1'185	2'564
Campagne de mobilisation	114		-16	98
Femmes socialistes suisse	145	15	-45	115
PS60+	10			10
Récolte de fonds	307	80	-45	342
Assainissement financier	1'130			1'130
Diverses	471	15	-3	483
Total provisions	6'825	591	-1'529	5'888

Dépenses

6. Frais de production et frais de marchandises

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression pour les magazines des membres « *links* », « *socialistes* » et « *ps.ch* » ainsi que pour les journaux de votations.

En 2022, les frais de production ont été légèrement inférieurs au budget pour tous les médias. Un nouveau lancement prévu de « *links* » et « *socialistes* » a été reporté.

En 2022, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que ceux des mailings envoyés aux destinataires de « *links* » et de « *socialistes* ». Les coûts du mailing des Femmes socialistes suisses ont été inférieurs au budget. Le mailing prévu pour un référendum a été réalisé dans le cadre d'un envoi de collecte de fonds, ce qui a entraîné une diminution des coûts de production. Cela vaut également pour le lancement ultérieur de l'initiative sur la place financière.

Les frais de marchandises comprennent notamment du matériel de campagne, comme des mouchoirs en papier (référendum sur le droit de timbre), des banderoles « *No war* » (campagne pour l'Ukraine), des badges (référendum contre AVS 21) et des sacs en tissu (loi climat). Les frais ont été compensés par des dons en ligne.

7. Services de tiers

Les services fournis par des tiers dans le cadre des activités principales du PS Suisse sont comptabilisés dans les services de tiers. Les services de conseil purs, sans référence directe aux activités, sont comptabilisés dans les frais administratifs.

Les honoraires de tiers comprennent notamment les rémunérations versées aux agences et à d'autres prestataires de services pour les services fournis dans le cadre des campagnes ainsi que pour la mise en page et les droits d'image des publications. Les dépenses, qui avoisinent 683 000 francs, sont de 471 000 francs supérieures au budget. La raison principale de ces surcoûts réside dans le surcroît de dépenses dans le domaine des campagnes – entre autres pour les référendums sur la suppression de l'impôt anticipé et sur AVS 21, dans le cadre de l'initiative sur les crèches et pour la préparation de la campagne électorale 2023. Pour le lancement du magazine « *direct* », les prestations de tiers ont également été plus nombreuses que ce qui était prévu au budget.

Les rémunérations pour les traductions comprennent tous les frais liés aux commandes de traduction externes ainsi que les traductions simultanées et les traductions en langue des signes lors des événements. D'un montant d'environ 124 000 francs, les rémunérations pour les traductions sont inférieures au budget. La principale raison de cette évolution réside dans la réduction des dépenses liées aux événements et aux campagnes.

8. Frais de personnel

En 2022, le total des frais de personnel atteint environ 4,073 millions de francs, ce qui est supérieur au budget prévu, soit 3,980 millions de francs.

La charge salariale de 3,378 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel s'élèvent à 4,073 millions de francs.

Les postes budgétés pour les projets de développement et pour le magazine « *direct* » n'ont pas été pourvus dans les proportions prévues ou les fonds ont été partiellement utilisés comme frais de fonctionnement. En contrepartie, des coûts supplémentaires ont été générés notamment dans les domaines des campagnes et pour les Femmes socialistes suisses (couverts par des provisions). Tous les postes supplémentaires sont limités dans le temps et partiellement financés, sur décision de la Présidence, par la compensation – par des ressources humaines – de frais de fonctionnement budgétisés. Il en va de même pour les ajustements mineurs de la charge de travail dans les emplois existants, notamment en ce qui concerne les élections de 2023.

En 2021 et 2022, la CCT a été renégociée entre le PS Suisse et le SSP. Celle-ci a été adoptée en juin 2022 lors du vote par le personnel et par la présidence. La grille des salaires fait partie intégrante de la CCT. Elle a été révisée et des critères de classification clairs ont été définis. La CCT est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et elle entraîne des coûts supplémentaires d'environ 100 000 francs en raison de la révision générale des classifications salariales. Cela concerne tous les centres de coûts, raison pour laquelle cela n'est plus mentionné séparément ici.

9. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (environ 133 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses ont diminué en particulier pour le recrutement de personnel, les remboursements de dépenses et les autres frais de personnel.

10. Frais de location

D'un montant avoisinant 354 000 francs, le total des frais de location est légèrement supérieur au budget. Les dépenses supplémentaires liées à la location de locaux pour un studio vidéo sont compensées en 2022 via le budget alloué aux projets de développement.

11. Entretien, réparations, leasing

Le total des dépenses de ce poste correspond à quelque 95 000 francs, ce qui est supérieur au budget. Des surcoûts résultent notamment de l'organisation de la manifestation interpartis pour la paix du 2 avril 2022.

12. Frais administratifs

D'un montant d'environ 720 000 francs, les frais administratifs sont en 2022 de quelque 70 000 francs supérieurs au budget prévu. Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées notamment pour les frais de port et les honoraires de conseil. Les surcoûts s'expliquent par les dépenses liées aux référendums, initiatives et campagnes mentionnés ainsi que par les prestations de conseil sur différents thèmes.

13. Frais informatiques

En 2022, les frais informatiques s'élèvent à environ 131 000 francs suisses, ce qui est supérieur au budget. Des surcoûts ont été occasionnés par les frais de licence liés au chiffre d'affaires dans le cadre de la collecte de fonds en ligne.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l’affichage, aux annonces, aux e-boards (publicité dans les gares) et à la publicité en ligne. Les frais totaux, d’environ 794 000 francs, sont nettement supérieurs au budget, notamment en raison des dépenses liées aux référendums, initiatives et campagnes mentionnés.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s’élèvent à 801 000 francs, sont de quelque 403 000 francs supérieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d’autres petites contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. Les dons issus de l’appel en ligne lié au conflit ukrainien en faveur de Solidar Suisse pour l’aide sur place s’élèvent à environ 380 000 francs.

Avec effet rétroactif depuis 2018, l’adhésion de partis d’États hors UE au Parti socialiste européen (PSE) n’est plus possible. C’est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. En 2022, la contribution à l’Alliance progressiste a été versée selon le budget.

16. Amortissements

2022 a été l’année de la mise en œuvre du nouveau site web. En outre, du mobilier de bureau a été complété ou remplacé et des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés. Des investissements ont également été réalisés dans la base de données de collecte de fonds et un studio vidéo a été installé dans des locaux loués en sus.

	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (yc. banque de donnée des membres/ base de données récolte de fonds/ outil campagne de mobilisation)	Internet	Support publicitaires
en CHF				
Investissements 31.12.2021	326	1'970	133	11
Évolution 2022	86	28	41	0
Investissements 31.12.2022	412	1'998	174	11
Correction valeurs 31.12.2021	295	1'773	133	11
Évolution 2022	83	95	21	0
Correction valeurs 31.12.2022	378	1'868	154	11
Valeur comptable 31.12.2022	34	130	20	0

17. Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire consiste dans le remboursement du CO2 par la caisse de compensation ainsi que dans le décompte de l’année 2021 des indemnités de l’ancien courtier responsable des démarches liées à la caisse de pension.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel ou part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du cercle d'assistance et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 777 000 francs, ce qui est inférieur au budget. La différence d'environ 36 000 francs s'explique notamment par une différence de charge de centre de coûts pour un poste par rapport au budget. Les dépenses réelles de 538 000 francs en frais de fonctionnement sont d'environ 26 000 francs inférieures au budget. Les surcoûts dus à la charge des intérêts négatifs et à la location de locaux supplémentaires pour un studio vidéo ont été compensés par des recettes supplémentaires provenant de prestations fournies, du versement issu du décompte des indemnités de courtage de l'année 2021 ainsi que de la dissolution d'un ducroire. La diminution des dépenses par rapport au budget résulte également d'une baisse des amortissements due à une diminution des coûts d'investissement. Il n'y a pas eu d'écart notable dans les frais généraux de bureau (matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de port généraux) ni dans le domaine informatique (maintenance et support).

Globalement, les dépenses des services centraux sont d'environ 62 000 francs inférieures au budget. Il en résulte une charge plus faible pour les centres de coûts principaux.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux entités dirigeantes, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 762 000 francs, soit environ 67 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Les contributions ont été inférieures aux valeurs budgétées. C'est le cas des cotisations des membres et des contributions de solidarité. Les dons effectifs des membres en 2022 sont légèrement plus élevés que ceux prévus au budget.

Les frais de fonctionnement du parti sont supérieurs au budget : Les raisons en sont la réalisation des auditions à l'occasion de l'élection du/de la remplaçant-e au Conseil fédéral, le

versement de contributions de soutien plus élevées aux organisations ainsi que des coûts supplémentaires pour les traductions et les consultations juridiques.

Les coûts liés à l'organisation des Congrès ont été moins élevés, en particulier dans le domaine des honoraires et des autres dépenses liées aux manifestations. Et cela notamment parce que le Congrès de février 2022 a encore été organisé sous forme numérique. De même, les coûts liés à l'organisation des réunions du Conseil de parti sont inférieurs au budget.

Les moyens nouvellement pris en compte dans le budget 2022 pour les projets de développement ont été utilisés pour les projets suivants, qui sont en partie associés à d'autres centres de coûts dans les comptes :

- Mise en place d'un studio vidéo au Palais fédéral ainsi que dans des locaux loués en plus, engagement temporaire pour les productions
- Couverture de coûts plus élevés pour les Journées d'été par rapport à l'université d'été inscrite au budget
- Engagement à durée déterminée pour le projet d'harmonisation des cotisations des membres

L'écart dans l'indemnisation de la Co-présidence résulte du décompte après coup du congé de maternité de Mattea Meyer.

Dans la rubrique « International », la cotisation à l'Alliance progressiste (PA) représente la part la plus importante. Un petit montant a en outre été versé à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). La culture et le suivi des relations avec les partis frères turcs et kosovars ont de nouveau joué un rôle important dans la politique du parti : Une délégation de haut niveau du PS s'est rendue à Ankara en février pour rencontrer des représentant-es de partis frères (CHP (Parti républicain du peuple) / HDP (Parti démocratique des peuples)) et d'organisations de la société civile. En avril, le groupe central Kosovo, dirigé par Fabian Molina, a organisé un voyage de trois jours pour une délégation à Pristina afin de consolider les relations avec notre parti frère LVV (Lëvizja Vetëvendosje, « Mouvement d'autodétermination »). Par solidarité en vue des prochaines élections, le PS a en outre envoyé une délégation au congrès du HDP à Ankara en juillet. En août, le PS a accueilli une délégation du SPÖ (Sozialistische Partei Österreichs, Parti socialiste d'Autriche) pour un repas du soir à Zurich. À l'occasion du Congrès qui s'est tenu en octobre à Bâle, le PS Suisse a convié tou-tes les invité-es internationaux-ales à une fête du parti en soirée. En décembre, la co-secrétaire générale Rebekka Wyler a représenté le PS Suisse au congrès du PSE (Parti socialiste européen) organisé à Berlin, en compagnie du co-président Cédric Wermuth.

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 254 000 francs, ce qui est supérieur au budget. Les surcoûts dans les frais de personnel résultent d'une part du transfert de ressources humaines du domaine de la « Mobilisation » vers celui de la « Formation ». Un engagement temporaire pour le projet d'harmonisation des

cotisations des membres est couvert par le budget des projets de développement. Des provisions ont été dissoutes, comme prévu au budget, pour un engagement temporaire prévu pour des projets de développement du parti en Suisse romande.

Les surcoûts pour les premières Journées d'été par rapport au budget de l'ancienne université d'été sont couverts par le budget des projets de développement.

20. PS60+

Les dépenses totales du centre de coûts « PS60+ » sont légèrement inférieures au budget.

21. PS Migrant-e-s

Les dépenses totales du centre de coûts « PS Migrant-e-s » sont conformes au budget.

22. Jeunesse socialiste suisse

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente/du président (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2022, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

23. Femmes socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives, d'environ 141 000 francs, sont conformes au budget. La prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle a été approuvée via un crédit supplémentaire et financée par des provisions des Femmes socialistes suisses.

Le mailing annuel des dons des Femmes socialistes suisses et les appels aux dons en ligne – notamment pour la campagne « Seul un oui est un oui ! » – ont eu plus de succès que prévu au budget, si bien qu'à la fin de l'année, les provisions en faveur des projets des Femmes socialistes suisses ont pu être augmentées de 15 000 francs.

24. PS queer

Le PS queer a été créé en 2022. Pour couvrir les surcoûts liés à la création, on a utilisé la réserve de l'ancienne commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre ».

25. Publications

Les dépenses globales pour les publications avoisinent 397 000 francs et sont d'environ 115 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore six numéros du magazine des membres « *links* », quatre de « *socialistes* » et également toujours quatre de « *ps.ch* ». Conformément aux autres groupes de centres de coûts, les frais de personnel, y compris la part des frais généraux (au prorata), sont également présentés séparément à partir de 2022. Le budget 2022 a été ajusté pour faciliter la comparaison. La diminution des dépenses de personnel s'explique notamment par le fait que la planification pour le magazine « *direct* »

(dans le budget « portail média ») prévoyait davantage de ressources en personnel ou moins de frais de fonctionnement. Dans l'ensemble, les dépenses pour le magazine « *direct* » ont été en 2022 inférieures à celles prévues au budget. Les coûts ont également diminué en raison d'un nouveau retard dans le « relancement » partiel de « *links* » et de « *socialistes* ».

Le remaniement du rapport annuel n'a pas été réalisé en 2022 et est de nouveau inscrit au budget pour 2023.

26. Campagnes et communication

En 2022, le PS Suisse a mené diverses campagnes. Avec le succès de sa campagne pour le non au droit de timbre, le PS a remporté « en solitaire », en février 2022, la troisième votation consécutive en matière de politique fiscale. Il a pu réitérer ce succès avec le référendum sur l'abolition de l'impôt anticipé en septembre 2022.

À partir du 24 février 2022, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine a également marqué le travail de campagne. C'est aussi grâce à une pétition du PS, signée par des dizaines de milliers de personnes, que la Suisse s'est ralliée aux sanctions de l'UE contre la Russie. De nombreuses manifestations pour la paix ont eu lieu, auxquelles le PS a apporté un soutien significatif.

Outre les projets de politique fiscale et la guerre en Ukraine, l'année a été marquée notamment par la votation sur l'AVS. Le PS s'est fortement engagé en faveur du non, aux côtés des Femmes socialistes suisses et des syndicats. Le projet a été accepté de justesse, par seulement 50,6 % des voix – ce qui peut être considéré comme un succès eu égard au contexte de départ, pour le moins délicat. Le reste de l'année a lui aussi été marqué par le thème de la prévoyance vieillesse : ainsi, en décembre, le PS a lancé un appel au Conseil des États pour rappeler la promesse faite par le camp bourgeois lors de la campagne de votation sur l'AVS, à savoir qu'il se battrait lui aussi pour que les rentes des femmes et des personnes à bas revenus augmentent enfin.

Des crédits supplémentaires pour le référendum sur l'impôt anticipé, pour la pré-campagne sur l'initiative pour l'allègement des primes ainsi que pour les travaux préparatoires en vue des élections de 2023 ont été approuvés lors des Congrès du 4 février 2022 et des 29 et 30 octobre 2022. Les fonds prévus pour la pré-campagne de l'initiative sur l'allègement des primes n'ont pas été utilisés, car le processus parlementaire a pris du retard.

Les campagnes ont été accompagnées avec succès de mesures de collecte de fonds par voie électronique. Des recettes brutes d'environ 1 559 000 francs ont ainsi été générées. Les recettes d'un appel en faveur de Solidar Suisse pour une aide d'urgence en Ukraine ont été versées à Solidar. La partie restante a été imputée aux revenus de la collecte de fonds en ligne. Ceux-ci ont ainsi été supérieurs aux prévisions budgétaires.

Un journal de votations a été produit et distribué aux sections pour toutes les dates de votation. Chaque section a droit à 2000 exemplaires gratuits.

Dans le domaine des campagnes, des provisions d'un montant de CHF 1 420 000 ont été dissoutes. Un don important de 400 000 francs lié à un projet spécifique a été entièrement provisionné.

en milliers de CHF	2022	2021
Budget campagnes, référendums, initiatives	1'311	390
Recettes brutes campagnes en ligne	1'559	1'580
Recettes brutes liées attr. à la recherche de fonds en ligne	-745	-620
	<u>2'124</u>	<u>1'349</u>
Utilisation - excl. variation des provisions		
Campagnes	-472	-757
Référendums	-940	-306
Initiatives	-424	-255
Élections fédérales	-289	-30
	<u>-2'124</u>	<u>-1'349</u>

27. Mobilisation

Les coûts totaux dans le domaine « Mobilisation », qui s'élèvent à environ 493 000 francs, sont supérieurs au budget. Raison principale : la différence de charge de centre de coûts d'un poste par rapport au budget.

En 2022, des projets de campagne de mobilisation encadrés par des animateurs/trices ont pu se concrétiser dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne, Zurich, Grisons et Berne, dans les villes de Zurich et de Winterthour ainsi que lors des élections communales dans les communes du canton de Zurich ayant un parlement. D'autres projets ont été mis en œuvre dans le cadre de collectes d'initiatives nationales, des élections cantonales à Genève, Vaud et Schwytz, des élections communales à Köniz et Riehen et lors d'une votation populaire à Bâle-Campagne. Nous avons également mis à la disposition de la Grève du climat un clone de l'outil Avanti.

28. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Le point 2 présente les recettes et les charges brutes.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds (à l'exception des dons des membres) se montent à environ 1 996 000 francs, soit quelque 425 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Ce chiffre comprend un don important de 400 000 francs en faveur de l'initiative sur la place financière, qui a été mis en réserve à la fin de l'année.

Le nombre de membres du Groupe 2023 est légèrement inférieur à celui de 2021, avec 1750 personnes qui nous apportent leur soutien. Les recettes totales pour 2022 sont comparables à celles de l'année précédente. La participation moyenne de chacun-e de ces fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 350 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

Les amortissements de la nouvelle base de données de collecte de fonds, mise en œuvre au printemps 2020, ont été couverts par des provisions existantes. Des provisions ont été constituées pour des investissements futurs conformément à la clé de répartition encore décidée par le Comité directeur.

Lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, les partis cantonaux ont adopté les deux règlements sur la collecte de fonds pour tous les partis cantonaux qui n'ont pas leur propre collecte de fonds, d'une part, et pour ceux qui ont leur propre collecte de fonds, d'autre part. Ces derniers n'ont plus droit à une distribution proportionnelle (répartition au prorata) dès lors qu'ils effectuent deux envois ou plus par an. La distribution aux partis cantonaux est fondée sur les résultats effectifs de la collecte de fonds et s'élève à 200 000 francs au maximum. En raison du très bon résultat de 2022, cette participation sera distribuée aux partis cantonaux dans son intégralité. En 2022, deux partis cantonaux ont mené leur propre collecte de fonds et ont ainsi perdu le droit intégral ou partiel à une répartition au prorata. La moitié de cette somme est distribuée aux autres partis cantonaux ou reste au PS Suisse. En 2022, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à environ 178 000 francs.

29. Assainissement financier

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule depuis 2017 des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires. Le taux visé a presque été atteint en 2021, raison pour laquelle aucune autre réserve n'a été constituée en 2022, conformément au budget. Le quota est proportionnel au budget du PS Suisse. En fonction de l'évolution, de nouveaux apports seront effectués après les élections de 2023.

**Bericht der Revisionsstelle
an den Parteitag des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Als Revisionsstelle gemäss Art. 15 Ziff. 8 lit. cc der Statuten haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist der Parteirat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 23. März 2023

Proposition du Conseil de parti : adoption des comptes annuels 2022.

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (INITIATIVE POUR L'INCLUSION) »

Argumentation du Comité d'initiative

Égalité, autodétermination et participation pour les personnes handicapées, maintenant !

La Suisse compte près de 1,7 million de personnes vivant avec un handicap. Les personnes en situation de handicap se heurtent quotidiennement à de nombreux obstacles qui rendent difficile, voire impossible leur participation autonome à la vie en société. À maints égards, notre société n'est pas encore inclusive – elle n'est pas conçue pour les personnes en situation de handicap. Des obstacles nous rendent la vie difficile à nous toutes et tous, ainsi qu'aux personnes ayant de jeunes enfants ou s'occupant de personnes âgées.

L'initiative pour l'inclusion vise à changer la donne : son but est de renforcer les droits des personnes en situation de handicap par le biais d'une modification de notre Constitution fédérale. Les handicaps doivent en effet être reconnus comme partie intégrante de l'être humain. L'initiative pour l'inclusion fait ainsi progresser la société tout entière. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société de manière autodéterminée et égalitaire. Cela implique par exemple la mise à disposition des mesures de soutien nécessaires à cet effet, que ce soit sous forme d'assistance, de moyens auxiliaires ou d'autres mesures d'adaptation.

Les droits des personnes handicapées sont des droits humains

Depuis 23 ans, notre Constitution garantit une certaine protection contre les discriminations fondées sur un handicap physique, cognitif ou psychique. La Suisse dispose certes d'une Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Or, ces droits humains fondamentaux sont mis en œuvre de façon extrêmement hésitante, voire pas du tout, notamment sur le plan cantonal. De toute évidence, le droit en vigueur ne suffit pas à garantir la participation égalitaire et autodéterminée des personnes en situation de handicap à la vie en société. Pour faire avancer les choses, il convient d'inscrire dans la Constitution un mandat renforcé de la part du peuple et des cantons ! L'égalité effective des personnes en situation de handicap doit enfin devenir une priorité.

- **Aujourd'hui, l'égalité en droit et dans les faits des personnes en situation de handicap est mise en œuvre sans grande conviction. L'initiative pour l'inclusion exige une protection efficace de ces personnes contre les discriminations. Elle charge la Confédération et les cantons de prendre des mesures visant à garantir leur égalité en droit et dans les faits, quel que soit le domaine de la vie concerné.**

Participation autodéterminée

Les personnes en situation de handicap veulent obtenir ce qui va de soi pour de nombreuses personnes non handicapées : pouvoir décider où et avec qui elles souhaitent vivre, se former et se perfectionner, travailler ou utiliser les transports publics en toute autonomie. En ratifiant la CDPH, la Suisse s'est engagée à protéger les personnes en situation de handicap contre les discriminations. Or, la réalité est tout autre : il n'existe en effet guère de domaines dans lesquels les personnes en situation de handicap ne sont pas confrontées à des inégalités. Elles sont par exemple souvent obligées de vivre dans une institution. Ou elles n'obtiennent pas d'emploi bien qu'elles veuillent et puissent travailler. En outre, vu l'absence d'adaptations tant sur le plan architectural que technique et organisationnel, l'accès par exemple aux transports publics, à une formation, à un cabinet médical ou à un restaurant leur est rendu difficile, voire impossible. Enfin, elles se voient également restreintes dans l'exercice de leurs droits politiques. Cette situation est indigne de notre pays !

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont trop souvent oubliées. L'initiative ouvre la voie à un changement de paradigme : toute personne doit pouvoir participer à la vie en société et prendre part aux décisions. L'inclusion est un enjeu qui nous concerne toutes et tous.**

Libre choix du lieu et du mode de résidence

En Suisse, près de 150 000 personnes en situation de handicap vivent en milieu institutionnel. Les soutiens financiers sont alloués aux institutions, d'où le manque de moyens pour financer le soutien de formes d'habitat autonomes. Et ce malgré le fait que ces formes d'habitat s'avèrent souvent moins onéreuses pour la société ! De plus, il manque souvent des logements en nombre suffisant qui soient financièrement abordables et accessibles à ces personnes. Faute d'alternatives, les personnes en situation de handicap se voient souvent contraintes de vivre dans une institution. Les décisions quotidiennes – telles que l'heure du coucher – sont prises à leur place.

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont nombreuses à être privées de la liberté de choix. Elles sont contraintes de vivre en institution. L'initiative pour l'inclusion demande qu'elles puissent elles aussi choisir librement leur mode et leur lieu de résidence.**

Garantir l'assistance nécessaire

L'initiative pour l'inclusion vise à fournir aux personnes en situation de handicap les ressources nécessaires pour s'investir de manière autonome dans la vie sociale, politique, économique et culturelle, grâce à des prestations d'assistance. Les personnes en situation de handicap doivent se voir reconnaître le droit de recevoir l'assistance personnelle et technique nécessaire à leur égalité en droit et dans les faits.

Les domaines de la vie actuellement couverts par la contribution d'assistance sont définis de façon trop étroite, comme en témoignent les exemples suivants :

- Le système en vigueur ne permet pas à une personne ayant un handicap de la parole de financer l'assistance verbale dont elle a besoin pour exercer un travail.
 - Une personne sourde qui souhaite s'engager en politique a toujours besoin des services d'un-e interprète en langue des signes. Or, le système actuel ne prévoit pas de telle prestation. De même, les informations politiques et publiques destinées à la formation de l'opinion dans le processus politique ne sont souvent pas traduites en langue des signes.
 - Les personnes ayant un handicap cognitif qui souhaitent s'impliquer dans la vie en société, y participer comme membres à part entière et prendre pied dans le monde du travail ont également besoin d'assistance. Or, ce type de soutien n'est jusqu'à présent pas inclus dans la contribution d'assistance.
- **Les prestations d'assistance ne sont pas suffisantes. L'initiative pour l'inclusion demande que les prestations d'assistance soient élargies afin de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie en société.**

Texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 8, al. 4

⁴ *Abrogé*

Art. 8a² Droits des personnes handicapées

¹ La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie. Les personnes handicapées ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet, notamment à une assistance personnelle et technique.

² Les personnes handicapées ont le droit de choisir librement leur forme de logement et l'endroit où elles habitent et ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet.

Prise de position du Conseil de parti

L'initiative pour l'inclusion a été lancée fin avril par l'Association pour une Suisse inclusive. Ce projet de loi demande l'égalité de droit et de fait des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. L'initiative est soutenue par les personnes concernées et les organisations amies. Le PS entend continuer d'intensifier son engagement en faveur de l'inclusion ; cela vaut tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti. Les membres du PS souffrant d'un handicap jouent un rôle prépondérant dans cette démarche, car la devise est : « Rien sur nous sans nous ». Le Conseil de parti salue les objectifs de l'initiative et recommande au Congrès qui se tiendra le 26 août de décider du soutien officiel du PS Suisse à l'initiative pour l'inclusion.

Proposition du Conseil de parti³ : soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3)

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent article sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution.

³ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR : PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET RAPPORTS

R-1 DE LA COMMISSION THÉMATIQUE « LOGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE » : POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIALEMENT ÉQUITABLE

Le 1^{er} juin 2023, l'Office fédéral du logement (OFL) a annoncé que le taux d'intérêt de référence allait augmenter, pour passer à 1,5 %. Cela représente une hausse de 0,25 point de pourcentage par rapport au dernier taux publié. Cette augmentation aura un impact sur la fixation des loyers dans toute la Suisse et entraînera, par voie de conséquence, une hausse des loyers. Le pouvoir d'achat des gens, déjà affaibli depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, sera encore davantage mis sous pression. Une partie de la population peine à subvenir à ses besoins vitaux. Il est donc d'autant plus important d'agir contre la hausse des loyers et de protéger ainsi les locataires.

Or, actuellement, notre Parlement à tendance bourgeoise, et en particulier la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E), fait tout le contraire⁴ : le 27 juin 2023, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a approuvé trois initiatives parlementaires qui constituent une attaque frontale contre les droits des locataires. Les trois initiatives en question visent à limiter la sous-location, à faciliter les augmentations de loyer et à simplifier la résiliation des contrats de location par les bailleur-euses. Le PS Suisse se réserve le droit de lancer un référendum contre ces trois projets au cas où ils seraient acceptés lors des votes finaux de la session d'automne.

Le PS Suisse prend parti pour des loyers abordables : le Groupe socialiste aux Chambres fédérales a déjà déposé deux motions visant à lutter contre les loyers abusifs et à soulager la population. La [première motion](#) demande un contrôle des prix des loyers ponctuel, périodique et différencié selon les régions⁵. Alors même que les loyers auraient dû baisser ces dernières années, ils ont en réalité fortement augmenté. Une application plus stricte de la loi existante permettrait d'éviter une telle hausse. La deuxième [motion](#) demande un moratoire sur les hausses de loyer abusives jusqu'à la mise en place d'un contrôle automatique du rendement maximal admissible. La ou le bailleur peut demander la levée du moratoire lorsqu'elle ou il peut démontrer que la hausse de loyer envisagée ne lui procurerait pas un rendement abusif (au sens de l'article 269 CO). Par ailleurs, les délégué-es ont décidé, lors du Congrès qui s'est tenu à Fribourg en février 2023, de confier à la direction du Parti et au Secrétariat central un mandat d'examen pour une campagne en faveur de loyers abordables⁶.

⁴ À ce propos, voir en détail : [Un coup de poignard pour les locataires – PS Suisse \(sp-ps.ch/fr/\)](#).

⁵ Voir par exemple les dispositions relatives à la protection de l'habitat du canton de Bâle-Ville : <https://www.regie-rungsrat.bs.ch/nm/2022-neue-wohnschutzbestimmungen-treten-per-28-mai-2022-in-kraft-rr.html>.

⁶ [Compte rendu du Congrès – PS Suisse \(sp-ps.ch/fr/\)](#).

Outre les mesures concrètes demandées, comme le moratoire sur les loyers ou le contrôle des loyers, le fonds de roulement a pu être augmenté de 250 millions de francs grâce au PS et à la pression politique exercée par l'initiative « Pour davantage de logements abordables ». Ce fonds permet d'accorder aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique des prêts remboursables à faible taux d'intérêt. Aux niveaux cantonal et communal, le PS a également déposé de nombreuses interventions et initiatives destinées à protéger et à soutenir les locataires. Le PS s'engage en outre pour une protection forte contre la résiliation de bail.

L'instrument central contre les loyers excessifs est la construction de logements d'utilité publique. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique se soumettent à l'obligation légale de pratiquer des loyers fixés sur la base des coûts et s'engagent à faire respecter le plafond de rendement (pas de rendements excessifs). C'est pourquoi les logements des organismes d'utilité publique (coopératives, fondations, etc.) sont, à long terme et en moyenne, d'un quart moins chers que les logements commerciaux à but lucratif (axés sur le rendement). Le PS s'engage pour la promotion d'un plus grand nombre de logements d'utilité publique par des coopératives d'habitation ou d'autres organismes. Cela appelle des conditions-cadres appropriées. Le foncier appartenant à la Confédération, aux cantons et aux communes doit être cédé exclusivement en droit de superficie à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. De plus, les communes doivent de nouveau acheter des terrains et des biens immobiliers. Il faut donc instaurer un droit de préemption des pouvoirs publics. Actuellement, la part des logements d'utilité publique dans l'ensemble du parc immobilier stagne à un peu moins de 4 %, bien que la Constitution prescrive leur promotion et leur expansion.

On résumera les choses ainsi : le PS s'engage avec vigueur pour une politique du logement socialement équitable. Il lutte contre les interventions au Parlement qui visent à restreindre les droits des locataires. Au lieu de cela, le PS demande l'instauration d'une politique foncière active à tous les niveaux de l'État. En complément, le PS exige la mise en application d'un droit du bail fortement développé prévoyant des contrôles efficaces pour protéger les locataires contre les résiliations injustifiées. Le pouvoir d'achat s'en trouvera renforcé et l'État social allégé.

Synthèse des revendications du PS Suisse :

- **Pas de loyers abusifs** : nous demandons un contrôle ponctuel et périodique des loyers. Le Conseil fédéral doit maintenant décréter un moratoire général sur les loyers.
- **Construction de logements d'utilité publique** : le PS s'engage pour que davantage de logements soient soustraits à la spéculation et qu'il y ait à l'avenir plus de logements d'utilité publique. Nous demandons que les pouvoirs publics disposent d'un droit de préemption sur les terrains et les biens immobiliers. Avant de vendre des terrains ou des biens immobiliers, la Confédération ou les entreprises publiques comme les CFF et La Poste doivent les proposer à l'achat aux cantons et aux communes d'implantation. Il s'agit d'encourager l'acquisition de terrains et de biens immobiliers par les pouvoirs publics. L'objectif est d'augmenter fortement la part de logements d'utilité publique, afin de faire baisser les prix des loyers dans tout le pays.

- **Conjointement avec les organisations et les partis alliés, nous lancerons un référendum contre les projets qui visent à affaiblir encore davantage les droits des locataires** : nous mentionnons cela notamment eu égard aux trois interventions bourgeoises qui ont été récemment adoptées par la CAJ-E et qui seront peut-être traitées lors de la session d'automne.
- L'Association suisse des locataires (ASLOCA) a annoncé le lancement d'une initiative contre la hausse des loyers, qui demande des contrôles réguliers des loyers. **Le PS a d'ores et déjà assuré les initiant-es de son soutien.**

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti⁷ : accepter

Les deux derniers points des revendications (lancement d'un référendum et soutien d'une initiative) doivent être soumis au vote séparément et, conformément aux statuts, à la majorité des deux tiers dans chaque cas.

⁷ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es. Conformément à l'art. 15, ch. 8, let. e des statuts, le lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

R-2 BAPTISTE HURNI : POUR LE LANCEMENT D'UNE INITIATIVE POUR UNE CAISSE MALADIE PUBLIQUE ET SOCIALE EN SUISSE

Le Congrès du PS Suisse charge le Conseil de parti de proposer au Congrès le lancement, en étroite collaboration avec les syndicats, les forces politiques de gauche, les associations des patient-e-s et des consommatrice/teurs, une initiative populaire pour la création d'une caisse publique en Suisse. L'initiative respectera les principes suivants :

- Chaque canton possédera sa caisse publique. Les cantons pourront prévoir des caisses intercantionales ;
- Les primes d'assurance-maladie ne devront pas excéder 10% du revenu disponible ;
- La différence, s'il y en a une, devra être assurée par les cantons et la Confédération ;
- Les caisses cantonales ou intercantionales font toutes partie d'une structure nationale commune, à même de négocier et décider des tarifs avec les partenaires tarifaires ;
- En cas de bénéficiaires, les caisses auront l'obligation de rembourser intégralement les assuré-e-s ;
- La transparence de la caisse, en particulier quant aux réserves, aux rémunérations des dirigeant-e-s, et aux coûts devra être garantie.
- La caisse publique doit investir une part des primes dans la prévention.

Développement

Si la thématique n'est pas nouvelle on fêtera néanmoins cet automne les 10 ans du message du Conseil fédéral sur notre dernière initiative sur la question. Il est donc temps de remettre l'ouvrage sur le métier. En effet, force est de constater qu'il n'est plus possible de se référer à un temps révolu, où les primes d'assurance maladie représentaient une part supportable d'un budget moyen. Elles font désormais partie du trio de tête des dépenses budgétées chaque année par les ménages.⁸ Des ménages pris à la gorge, et qui sont toujours plus nombreux à faire appel aux cantons pour les aider payer leurs primes. Ainsi, pour la seule année 2023, la somme des aides budgétées par tous les cantons romands a atteint les 2.8 milliards de francs. Dans les cantons de Vaud et de Genève, la part des personnes aidées sur l'ensemble de la population a désormais atteint les 36%.⁹ S'agissant des dépenses assumées par la Confédération, le Conseil fédéral indiquait dans l'un de ses rapports publiés

⁸ En 1996, le montant mensuel moyen par tête représentait environ 128 francs par mois. En 2023, le coût moyen s'élève à 334 francs, ce qui représente une hausse de 161 % en un peu moins de 30 ans, voir les statistiques de l'assurance-maladie obligatoire 1996-2015.

⁹ ROSSE Nicolas, « Les cantons romands versent 2.8 milliards de subsides maladie à la population », in *RTS* 15 janvier 2023 : <https://www.rts.ch/info/regions/13703364-les-cantons-romands-versent-28-milliards-de-subsides-maladie-a-la-population.html>

en 2020, que : « les dépenses annuelles de la Confédération pour la RIP [Réduction individuelle de primes, ndlr.] ont passé de 1,8 à 2,9 milliards en 2020, ce qui correspond à une hausse moyenne de 4,4 % par an entre 2008 et 2018 ». ¹⁰

Si l'augmentation constante du niveau des primes est plus que jamais préoccupante, rappelons que l'évolution des salaires, quant à elle, a suivi la tendance inverse, notamment pour les plus modestes. Comme le souligne l'Union syndicale suisse : « entre 2016 et 2022, les salaires bas et moyens ont baissé en valeur réelle. Pour les hauts salaires en revanche, la tendance est à la hausse ». ¹¹ A cela, il convient d'ajouter les augmentations massives du coût de la vie ces derniers mois, notamment eu égard à la crise ukrainienne et au COVID 19, ayant renchéri de nombreuses matières premières.

Cette situation témoigne de l'urgence à réformer radicalement le système actuel. Si cette rupture nécessaire pour mettre fin à la libre concurrence malsaine dans le système de santé et à l'influence des lobbys profitera en premier lieu aux assuré-e-s de ce pays, elle sera également un soulagement pour les cantons ainsi que pour la Confédération qui n'aurait plus, en sus, à surveiller la pléthore d'assurances-privées exerçant actuellement en Suisse. Pour rappel, il existe actuellement 45 assureurs pour l'assurance obligatoire des soins (AOS)¹², toutes proposant le même catalogue de prestations, mais à des tarifs bien différents. Or, les regrouper en une seule et même entité déclinée en caisses cantonales ou régionales, permettrait enfin de mettre en avant la prévention et le suivi du ou de la patient-e, tant il est vrai que cela permettrait des économies marquées. Additionné à cela les frais publicitaires des caisses, les rémunérations exagérées de leur direction ou des tarifs permettant des rémunérations déraisonnables à de très nombreux acteurs, sans compter l'opacité actuelle de la comptabilité et des réserves des caisses, il convient d'affirmer qu'à moyen terme, la caisse publique serait source d'économie d'une part et de justice sociale d'autre part. Enfin, introduire une déduction salariale permettrait à tout le monde de savoir clairement et de façon prévisible quel sera le coût de la caisse, sans compte que cela permettrait enfin d'introduire une véritable solidarité et les hauts et les bas revenus.

Dans la pratique ultra-libérale actuelle, les caisses-maladie introduisent de la concurrence dans un domaine qui devrait en être exempt, la santé, et notamment celles des plus précaires et des plus fragiles.

Par cette pratique, les caisses-maladie font reposer les coûts sur la population, tandis qu'elles font fructifier les bénéfiques de ses organes dirigeants.

¹⁰ *Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contrôle du financement. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 17.3880 Humbel du 29.09.2017*, publié le 20.05.2020, p. 7

¹¹ Union syndicale suisse (USS), Dossier N°154 : Rapport sur la répartition 2023, publié en ligne le 10 janvier 2023 : <https://www.uss.ch/themes/economie/detail/dossier-n-154-rapport-sur-la-repartition-2023>

¹² Chiffres de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) pour l'année 2022, <https://www.priminfo.admin.ch/fr/zahlen-und-fakten/kennzahlen>

Il est grand temps de renouer avec un projet qui mette la santé de la population au centre de ses préoccupations.

Il est grand temps, à l'heure où les primes connaissent leur plus forte augmentation depuis 2010, de mettre fin à un système qui prend les plus précaires et les familles à la gorge d'une main, et qui remplit le portefeuille des caisses-maladie de l'autre.

Il est grand temps que le Parti socialiste, de concert avec les actrices et les acteurs œuvrant pour la solidarité, prenne une nouvelle fois publiquement partie pour une caisse maladie publique et sociale !

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

R-3 MIRJAM HOSTETMANN ET AUTRES : PLACES D'APPRENTISSAGE EN SUISSE : DES SALAIRES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES AU LIEU DE L'EXPLOITATION !

La voie de formation duale suisse est un système de formation unique en son genre. L'association de la pratique professionnelle à la formation scolaire prépare les apprenti-es à la vie professionnelle quotidienne. En principe, les apprenti-es devraient également être rémunéré-es de manière appropriée, sur le plan financier, par un salaire d'apprenti-e. La réalité révèle toutefois de nombreux problèmes. Il n'est pas rare que les rémunérations soient très basses ou que, dans certains cas, l'on doive même travailler sans toucher de salaire. Dans certaines branches, il faut même effectuer un stage peu ou pas rémunéré avant l'apprentissage, et cela sans garantie de trouver une place d'apprentissage par la suite.

Les recommandations sectorielles pour les salaires de formation ont de quoi faire sursauter : pour diverses professions, les valeurs suggérées sont inférieures à 500 CHF par mois en première année d'apprentissage¹³. Malgré un pourcentage élevé de travail parallèlement à la formation professionnelle, les apprenti-es restent donc financièrement dépendant-es de leurs parents ou de tiers. Les personnes qui souhaitent commencer un apprentissage plus tard dans leur vie ou qui ne reçoivent pas de soutien financier de leurs parents risquent de s'endetter ou d'abandonner leur formation. Les bourses sont loin d'être garanties, car les montants des celles-ci n'ont pas été augmentés de manière appropriée ces dernières années et les personnes concernées doivent souvent attendre longtemps¹⁴. En clair : les salaires des apprenti-es sont trop bas, ils ne couvrent même pas les frais de subsistance élémentaires. **Il est donc grand temps d'introduire un salaire minimum de 1 000 CHF pour les apprentissages dans toute la Suisse !**

Maintenant, se concentrer uniquement sur le salaire ne rend pas justice à la situation : de bonnes conditions de travail et de formation pendant l'apprentissage ne sont aujourd'hui pas du tout garanties dans toutes les entreprises formatrices. Différentes enquêtes menées auprès des apprenti-es le montrent : trop souvent, un encadrement adéquat n'est pas assuré, les temps de travail et de repos ne sont pas respectés et les conditions de travail et de formation sont généralement insatisfaisantes. Si l'on pose la question à des personnes qui sont en train d'effectuer leur apprentissage ou qui l'ont terminé, on entend rapidement de nombreuses « histoires » à ce sujet. Près des deux tiers des personnes interrogées dans le cadre d'une étude d'Unia¹⁵ doivent effectuer des heures supplémentaires, au moins de temps en temps, alors que cela ne serait autorisé que dans des situations exceptionnelles. En même temps, les apprenti-es restent dans une relation de dépendance qui fait qu'il leur est difficile de se défendre contre ces situations. D'une manière générale, de nombreuses personnes en formation doivent assumer de grandes responsabilités au sein de l'entreprise,

¹³Recommandations sectorielles [en allemand] : https://www.berufsberatung.ch/web_file/get?id=4270

¹⁴<https://www.srf.ch/news/schweiz/chancengleichheit-stipendien-wie-die-schweiz-den-sozialen-aufstieg-bremst>

¹⁵<https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/apprenti-es/sondage-apprentissage>

sans que l'encadrement nécessaire soit garanti. Aujourd'hui, les salaires ne reflètent pas cette réalité.

D'une manière générale, il convient de noter que les organes de contrôle auraient l'obligation de contrôler les conditions de travail dans le cadre de l'apprentissage et de garantir que les entreprises assument leurs responsabilités. La Confédération et les cantons doivent obliger ces organes de contrôle à renforcer leurs contrôles.

Exploitation pour le profit de l'entreprise

Dans quasi tous les secteurs, les apprenti-es participent intensivement à la création de valeur. En 2009, le bénéfice annuel réalisé grâce aux places d'apprentissage en Suisse avoisinait 500 millions de francs¹⁶. La plupart des apprenti-es sont exploitée-es comme main-d'œuvre bon marché, par exemple les peintres en bâtiments ou les installateurs électriciens/installatrices électriciennes. Elles et ils rapportent en moyenne à l'entreprise environ 10 000 CHF de bénéfices nets par année d'apprentissage¹⁷. À cela s'ajoute le fait qu'environ la moitié des coûts de formation font déjà partie des coûts salariaux¹⁸. En cas d'embauche fixe après la fin de l'apprentissage, les entreprises sont en outre dispensées des frais d'initiation et du processus d'appel d'offres¹⁹. Enfin, de bonnes conditions de travail pour les places d'apprentissage aident aussi à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Même si la majorité des entreprises tirent aujourd'hui en moyenne un bénéfice net des places d'apprentissage, il y a des entreprises qui ne pourraient pas se permettre de payer des salaires plus élevés aux apprenti-es. Pour éviter que ces places d'apprentissage ne disparaissent, la Confédération et les cantons doivent absorber l'introduction d'un salaire minimum en créant un fonds pour les petites entreprises concernées.

La situation est claire : les conditions de travail et les salaires ne sont pas satisfaisants pour les places d'apprentissage, bien qu'elles constituent un élément central du système suisse de formation. Le fait que de nombreuses places d'apprentissage soient exclues des conventions collectives de travail renforce cette tendance. Il est donc nécessaire de lutter pour un salaire minimum pour les apprenti-es et pour de meilleures conditions de travail, de même que pour leur contrôle, au niveau législatif.

Par conséquent, le PS exige ceci :

- L'introduction d'un salaire minimum de 1000 CHF par mois pour tou-tes les apprenti-es de première année. Celui-ci doit être évolutif (et augmenter). But : à la fin de la formation, c'est le salaire habituel dans la branche qui doit être versé.

¹⁶ <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/personnel/gestion-personnel/formation-du-personnel/cout-benefice.html>

¹⁷ https://www.ehb.swiss/sites/default/files/iffp_rapport_190923_fr_v3_web.pdf?_ga=2.218418649.1722550078.1691848759-560216266.1691848655

¹⁸ https://www.ehb.swiss/sites/default/files/iffp_rapport_190923_fr_v3_web.pdf?_ga=2.218418649.1722550078.1691848759-560216266.1691848655

¹⁹ https://www.ehb.swiss/sites/default/files/iffp_rapport_190923_fr_v3_web.pdf?_ga=2.218418649.1722550078.1691848759-560216266.1691848655

- Des mesures pertinentes prises par la Confédération au moins pour garantir l'offre actuelle de places d'apprentissage (par exemple via un fonds de soutien aux entreprises ayant des difficultés de financement).
- Des mesures visant à ce que les salaires des apprenti-es soient aussi augmentés au motif de la compensation annuelle du renchérissement.
- Un taux d'encadrement minimal fixé par la loi pour les places d'apprentissage.
- Le renforcement financier et réglementaire des organes cantonaux de surveillance des places d'apprentissage.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

Dépositaires : Nicola Siegrist (JUSO Schweiz), Mirjam Hostetmann (JUSO Schweiz), David Sommer (JUSO Schweiz), Rosalina Müller (JUSO Schweiz), Anna Miotto (JUSO Schweiz), Thomas Bruchez (JUSO Schweiz), Anastasija Petrušić (JUSO Schweiz), Léonie Schubiger (JUSO Schweiz), Léa Dubochet (JUSO Schweiz), Lucien Schwed (JUSO Schweiz), Mayra Faccio (JUSO Schweiz)

R-4 DE STÉPHANE MAFFLI : POUR UNE AIDE MILITAIRE À L'UKRAINE

Je souhaite évoquer la position du PS par rapport à l'exportation d'armes en Ukraine.

Je fais référence à la résolution déposée par Simon Jakob et refusée par le congrès en février dernier. Les arguments qui avaient alors été avancés par la présidence de parti et par le bureau du conseil ne convainquent pas pour les raisons suivantes: Augmenter la pression sur la place financière pour qu'elle sanctionne plus efficacement l'État russe et ses partenaires est une mesure complémentaire. L'un n'empêche pas l'autre. Et l'attachement à la neutralité, qui n'est pas une valeur socialiste, peut être reconsidéré.

Il est donc important que le congrès ait la possibilité de se prononcer à nouveau sur ce point d'autant plus que la situation géopolitique évolue.

Partout en Europe, la guerre en Ukraine oblige la gauche à décider si elle continue ou si elle renie le combat antifasciste. Ce combat pour la démocratie et l'État de droit fait l'honneur de l'histoire de la gauche et il est au centre de son identité. Il est la raison pour laquelle je m'engage en politique.

Les pays européens ont raison de fournir des armes à l'Ukraine. Le PS Suisse doit donc se positionner en faveur d'exportations ou de réexportation d'armes suisses à l'Ukraine.

Il faut parfois avoir le courage de modifier une loi pour laquelle nous nous sommes nous-mêmes battus. Vu le contexte géopolitique actuel, la loi fédérale sur le matériel de guerre doit être adaptée. Notre manière de concevoir la neutralité doit être réinterprétée. Nous devons, ici aussi, prendre parti.

Si la livraison d'armes à l'Ukraine implique une remise en question ou une redéfinition de notre neutralité suisse, ayons le courage de le faire.

Contrairement la résolution déposée par Simon Jakob en février dernier, et refusée par le congrès, ma demande est formulée de manière assez vague pour permettre une certaine marge de manœuvre au Conseil fédéral et au parlement. En votant pour ou contre cette résolution, gardons encore à l'esprit que ce n'est pas seulement leur pays que les soldates et les soldats d'Ukraine défendent. Ce sont aussi les valeurs démocratiques tout court.

Un pays autoritaire attaque un pays qui a choisi la démocratie et l'État de droit à la place de l'autoritarisme et de la corruption. Voulons-nous vraiment rester neutres face à cela ? Condamner l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et adopter les sanctions européennes ne suffit pas. Le PS se doit d'agir. L'Ukraine doit gagner cette guerre. Elle a besoin d'aide. Au côté des autres États européens, la Suisse peut la soutenir.

Je demande donc à nos élues et à nos élus d'initier les changements législatifs qui s'imposent pour que le Conseil fédéral permette l'exportation et la réexportation d'armes suisses vers l'Ukraine.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter modifié.

Motif : Nous proposons d'adopter la proposition en partie. Plus précisément, nous préconisons l'adoption de la partie qui demande aux parlementaires fédéraux-ales élu-es de s'engager en faveur d'une modification de la loi visant à autoriser la réexportation de matériel de guerre anciennement suisse vers l'Ukraine par d'autres pays (comme l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne). En revanche, nous proposons de rejeter la partie qui demande un engagement parlementaire pour des livraisons d'armes *directes* de la Suisse à l'Ukraine.

Concernant la première partie : le Groupe socialiste aux Chambres fédérales soutient majoritairement l'[initiative parlementaire 23.403](#), qui demande ce qui est contenu dans le premier point de la présente proposition, à savoir que des pays comme l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne devraient être autorisés à transmettre du matériel de guerre autrefois acheté en Suisse à des États impliqués dans un conflit armé, pour autant que ceux-ci exercent le droit de légitime défense de la Charte des Nations Unies (comme c'est le cas actuellement en Ukraine). De plus, soit le Conseil de sécurité de l'ONU, soit l'Assemblée générale des Nations Unies doit constater le droit à l'autodéfense à une majorité des deux tiers (afin que ce ne soit pas une décision purement politique du Conseil fédéral et qu'elle soit plutôt fondée sur le droit international). La majorité du Groupe socialiste soutient cette idée et, comme l'initiative parlementaire a obtenu une majorité dans les commissions compétentes, une sous-commission de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national est actuellement en train d'élaborer une modification concrète de la loi sur le matériel de guerre dans ce but. C'est pourquoi la Présidence recommande l'adoption de cette partie de la proposition.

Concernant la deuxième partie de la proposition, qui demande des livraisons d'armes *directes* de la Suisse à l'Ukraine : cette partie coïncide avec les revendications de la résolution — mentionnée dans la proposition — qui a été présentée par Simon Jakob et rejetée lors du dernier Congrès. La Présidence propose le rejet de cette partie, et cela pour les raisons suivantes :

En tant qu'important centre mondial de négoce de matières premières et de produits financiers, la Suisse a un rôle central à jouer pour ne pas cofinancer la guerre d'agression menée par le régime de Poutine contre l'Ukraine. C'est en cela que réside le plus grand levier dont dispose la Suisse et c'est donc ici qu'il faut agir si la Suisse entend vraiment s'engager pour une paix aussi rapide que possible en Ukraine. Voilà pourquoi le PS s'est engagé en faveur d'une adoption rapide des sanctions de l'UE contre la Russie et a maintenu la pression pour que ces sanctions soient dûment et correctement appliquées (voir par exemple [la motion 22.3214](#) ; [la motion 22.4279](#) ; [Dénonciation à l'autorité de surveillance en vertu de la loi sur la procédure administrative](#)). D'une manière générale, le PS s'engage systématiquement pour que le centre de négoce de matières premières et de produits financiers qu'est la Suisse assume ses responsabilités globales.

La question de la neutralité doit être divisée en deux volets : politique de neutralité et droit de la neutralité. La politique de neutralité offre une marge de manœuvre importante, mais pas le droit de la neutralité. En matière de *politique* de neutralité, le PS est clairement d'avis

que la Suisse doit prendre position pour la communauté des États et contre la Russie, pays agresseur et violateur du droit international, en imposant des sanctions ainsi qu'en gelant et en confisquant les fonds des oligarques dans le respect de l'état de droit (davantage d'informations à ce sujet dans le [Papier de position du PS Suisse sur la neutralité \(2022\)](#)).

Le *droit* de la neutralité, concrètement la Convention de La Haye, interdit aux États neutres comme la Suisse d'exporter du matériel de guerre directement vers un pays impliqué dans un conflit armé international (sauf si les belligérants sont traités sur un pied d'égalité, ce qui impliquerait, concrètement, des livraisons d'armes à l'Ukraine *et* à la Russie dans les mêmes proportions – ce qui équivaut à une interdiction *de facto*, puisque les livraisons d'armes à la Russie sont évidemment exclues). Le droit de la neutralité est clair sur ce point et ne laisse aucune marge de manœuvre. Le PS est attaché au droit de la neutralité, qui fait partie du droit international public et permet souvent à la Suisse, dans la pratique, de contribuer aux négociations de paix. Le PS refuse de ne respecter qu'une partie du droit international, mais pas d'autres parties (comme le droit de la neutralité). Car le droit international représente l'ordre de paix mondial. Étant donné que le droit international, c'est-à-dire le droit de la neutralité, nous interdit de livrer, en tant que pays neutre, des armes à l'Ukraine, le Conseil de parti propose le rejet de la deuxième partie de la résolution. Au lieu de se perdre sur un terrain secondaire – les livraisons d'armes –, il faudrait actionner le levier là où il est le plus important : LA régulation du centre de négoce de matières premières et de produits financiers qu'est la Suisse et dans le cadre de l'application conséquente des sanctions contre la Russie.

R-5 DE LA PRÉSIDENTE : POUR UNE POLITIQUE D'ASILE HUMAINE ET SOLIDAIRE

Le nombre de personnes en fuite n'avait plus été aussi élevé qu'aujourd'hui depuis des décennies.²⁰ Les requérant-es d'asile ont généralement plusieurs raisons (à la fois) d'entreprendre un voyage souvent très dangereux et de chercher protection dans un autre pays : dans de nombreux pays, les conflits, les violations des droits humains et les catastrophes climatiques forcent les gens à fuir. À cela s'ajoute la guerre qui fait rage en Europe depuis un an et demi : le conflit en Ukraine pousse lui aussi un nombre croissant de personnes à venir se réfugier en Suisse.²¹ Pour le PS Suisse, il est très important que les personnes en fuite puissent continuer de trouver une protection ici.

Depuis des mois, l'UDC mène une campagne électorale tapageuse de bas étage sur le dos des plus faibles : avec sa formule inlassablement répétée selon laquelle il y aurait trop de réfugié-es en Suisse et qu'ils/elles ne seraient « pas les bon-nes », ce parti attise les peurs et encourage le dénigrement des personnes qui ont besoin de notre soutien. La politique de fermeture de l'UDC, indigne d'une Suisse humanitaire, débouche sur son exigence, totalement déconnectée de la réalité et contraire à la Convention sur les réfugié-es, de délocaliser les procédures d'asile à l'étranger. Il n'y a pas de « chaos de l'asile » en Suisse, mais l'UDC souhaite que tel soit le cas et, par ses polémiques et sa politique, affaiblit sciemment le système d'asile.

Le PS Suisse défendra toujours le droit d'asile contre la campagne de dénigrement menée par la droite ! Nous sommes bouleversé-es par les tragédies qui se produisent sur les routes de l'exil. Faute de voies de fuite sûres, les réfugié-es sont exposé-es à des violations massives des droits humains. Des milliers d'êtres humains se noient en Méditerranée.²² Les personnes qui s'engagent volontairement en Méditerranée en faveur des migrant-es en quête de protection sont en outre criminalisées. Il est inadmissible que celles et ceux qui sauvent des vies doivent s'attendre à se voir infliger des peines privatives de liberté. Il est essentiel de créer des voies de fuite légales. Les solutions doivent être européennes. Or, actuellement, nous observons avec inquiétude les développements en lien avec le Pacte européen sur la migration et l'asile²³ : les procédures d'asile aux frontières de l'UE servent avant tout à renforcer l'attitude de fermeture et à accélérer les expulsions sans procédure d'asile équitable. De plus, le principe de non-refoulement risque d'être violé. Il n'est pas acceptable que la Suisse et l'UE s'orientent vers des procédures aussi inhumaines.

Une autre politique d'asile est possible et serait efficace : les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine ont été accueillies à bras ouverts en Suisse et dans l'UE. En outre, le statut S a permis de créer promptement une solution donnant aux réfugié-es la possibilité de s'intégrer rapidement et facilement, sur les plans tant professionnel que privé.

²⁰ À ce sujet, voir : Statistiques du HCR, <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/>

²¹ SEM, Statistiques sur l'immigration, février 2023, <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor.html>

²² Voir, par exemple, ce qui s'est passé il y a quelques jours en Grèce : [500 Tote bei Untergang von Flüchtlingsboot : Warum die Tragödie hätte verhindert werden können \(\(500 morts dans le naufrage d'un bateau de réfugiés : pourquoi la tragédie aurait pu être évitée\) | Tages-Anzeiger \(tagesanzeiger.ch\).](https://www.tagesschau.de/ausland/500-tote-bei-unglueck-500-tote-bei-unglueck-101.html)

²³ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : [Politique de l'UE en matière de migration et d'asile – Consilium \(europa.eu\).](https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/migration-and-asylum/)

Cela montre une chose : si nous le voulons en tant que société, la solidarité avec les personnes en fuite est tout à fait possible. Voilà pourquoi nous demandons également une révision du statut F²⁴ : celles et ceux qui doivent rester longtemps en Suisse parce que les guerres rendent leur retour impossible doivent aussi pouvoir y construire une nouvelle vie.

Le PS Suisse s'engage depuis toujours pour une politique d'asile juste et humaine. Pour nous, il est clair que nous défendrons toujours le droit à la protection contre la persécution et la violence. Cela vaut pour les personnes qui fuient l'Ukraine comme pour les réfugié-es venu-es de Syrie, d'Iran, du Yémen, d'Afghanistan, etc. Les crises mondiales vont nous confronter à d'autres défis. Aujourd'hui déjà, beaucoup trop de réfugié-es fuyant la guerre et les catastrophes ne trouvent pas de protection appropriée. Contrairement à ce que demande l'UDC, la Suisse doit assumer davantage de responsabilités dans ce domaine. Personne ne doit mourir aux frontières de l'Europe parce que nous y élevons des murs. La politique d'asile axée sur la dissuasion et le retour s'est révélée une impasse. Nous demandons la mise en place d'une politique d'asile qui dès le départ investit dans l'intégration et, donc, dans la formation.

Les revendications du PS Suisse :

- **Nous voulons faire en sorte que moins de personnes soient obligées de fuir** : pour cela, nous voulons lutter contre les causes de la fuite, comme le changement climatique. Nous pouvons également y parvenir grâce à notre politique de paix et à des efforts diplomatiques. À cet égard, il est crucial que la Suisse s'engage pour le respect des droits humains dans le monde entier. La protection du climat est également une tâche très importante dans la lutte contre les causes de fuite. Enfin, la responsabilité des grandes multinationales fait également partie de la lutte contre les causes de l'exode : il faut que les multinationales soient obligées d'assumer leurs responsabilités et ne détruisent pas les moyens de subsistance des populations locales par des opérations commerciales sans scrupules.
- **Nous appelons de nos vœux une politique d'asile commune et européenne** : en ce qui concerne l'accord de Dublin ainsi que le Pacte de l'ONU sur les migrations et le Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, il est essentiel que la Suisse ait elle aussi son mot à dire. Ce n'est qu'en coordonnant nos efforts avec ceux des pays voisins que nous pourrions garantir la création de voies de fuite légales et le maintien du droit d'asile. Le PS soutient clairement une politique d'asile humanitaire, coordonnée au niveau européen et fondée sur l'état de droit. Cela implique également une répartition équitable des charges et des personnes en fuite entre les États européens, y compris la Suisse.
- **Nous demandons que la politique d'asile menée en Suisse place le besoin de protection au centre des préoccupations** : contrairement à l'UDC, nous ne cherchons pas à attiser la haine contre les personnes en quête de protection, mais à leur offrir la protection dont elles ont besoin. Cela passe par une révision du statut F, afin

²⁴ Beobachter, Aufenthaltsstatus von Flüchtlingen : Was wird aus dem Status F? (Statut de séjour des réfugié-es : que va-t-il advenir du statut F ?), <https://www.beobachter.ch/politik/aufenthaltsstatus-von-fluechtligen-was-wird-aus-dem-status-f-384420>

que les nouveaux motifs de fuite, comme le changement climatique, soient également reconnus et que toutes les personnes ayant besoin de protection soient en sécurité et traitées sur un pied d'égalité en Suisse. En outre, l'intégration doit être renforcée dès la première heure. De plus, toutes les personnes en quête de protection doivent trouver une place dans des hébergements décents. Enfin, cela implique aussi que les personnes nouvellement arrivées en Suisse ne soient pas victimes d'exploitation : des salaires minimums décents et de réelles perspectives d'avenir sont autant de moyens de se prémunir contre ce fléau.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

R-6 MIRJAM HOSTETMANN : NI UNA MENOS - POUR UNE LUTTE CONTRE LES FÉMINICIDES, MAINTENANT!

En Suisse, une femme est tuée toutes les deux semaines par son mari, son compagnon, son ex-partenaire, son frère ou son fils. Chaque semaine, une femme survit à une tentative de féminicide. Ce chiffre pourrait être encore plus élevé. En Suisse, il n'existe pas de service officiel qui recense les féminicides et qui tienne des statistiques sur les homicides en raison du genre.²⁵ Les facteurs de risques sont identifiés et pourtant le nombre de féminicides reste stable. C'est pourquoi le PS se positionne pour une approche globale et cohérente de lutte contre les féminicides, reprenant les quatre piliers de la convention d'Istanbul — prévention, protection, poursuites, et politiques coordonnées —, et exigeant des mesures adéquates qui permettront en Suisse de lutter contre les féminicides.

Prévention

La prévention est un aspect clé dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Dans ce contexte, une formation régulière pendant la scolarité obligatoire représente une solution efficace pour sensibiliser les élèves à ce thème, notamment pour déconstruire les stéréotypes de genre. En outre, elles et ils doivent être informé-es de manière proactive de leurs droits, des ressources et des offres de conseil existantes. Plus tard également, dans la vie professionnelle, la prévention doit toujours être présente. Les employeuse-urs doivent être tenu-es d'organiser régulièrement des formations et des séances d'information sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. En outre, elles et ils doivent intégrer cet aspect de la vie dans leurs politiques de protection des employé-es en proposant notamment un service d'assistance indépendant pour la violence sexuelle et sexiste. En dernier lieu, la société dans son ensemble doit être informée. La Confédération et les cantons doivent être tenus de mener des campagnes d'information régulières sur la violence sexuelle et sexualisée. Ces informations et offres de conseil doivent également être rendues visibles et accessibles à l'ensemble de la société. La prévention passe également par la lutte contre la récidive. Dans ce cadre, un programme pour les auteur-es de violence doit être mis en place afin de diminuer le risque de récidive.

Protection

Les dispositifs de prise en charge des victimes souffrent de trop de différence d'un canton à l'autre. Or, afin de réduire les risques dès les premiers signes de violence, un système de protection efficace et lisible permet d'éviter l'escalade. En 2023, la Suisse ne compte que 18 foyers d'accueils spécifiquement dédiés aux femmes²⁶. Ceux-ci ont un taux d'occupation moyen de 72%, mais relèvent dans le même temps refuser ou réorienter régulièrement des victimes par manque de place.

²⁵ <https://www.stopfemizid.ch/deutsch#de1>

²⁶ Bureau fédéral de l'égalité entre les hommes et les femmes. (2023). Chiffres de la violence domestique en Suisse. Bern: Département fédéral de l'intérieur.

Des normes fédérales doivent urgemment être émises pour que chaque canton compte au moins un foyer spécialement habilité à la prise en charge de victimes de violences conjugales et de leurs enfants et que le nombre de lit par habitant-e s'élève au moins à 1 pour 5'000.

De plus, ces espaces d'accueil doivent être complétés par un dispositif de points de contact décentralisés atteignables dans plusieurs modalités et complémentaire au système de réponse en cas d'urgence déjà existant: une formation particulière des standardistes des centrales téléphoniques d'urgence aux enjeux de violence conjugales doit être mise en place au niveau national ainsi qu'un numéro de téléphone disponible en tout temps spécialisé dans le soutien à distance et un site national doté d'un live-chat.

La lutte contre les féminicides requiert une approche globale englobant aussi des réformes législatives. Parmi les facteurs de risque avérés, la possession d'armes à feu se démarque indéniablement.^{27,28} La facilité d'accès à ces armes accroît le péril de violence domestique et de féminicides, justifiant ainsi des ajustements législatifs pour restreindre leur disponibilité.

Tout pousse à durcir drastiquement la loi en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu en Suisse. Le permis d'acquisition d'armes doit devenir une exception. Les vérifications de casier judiciaire et la prise en compte des antécédents de violence domestique doivent être systématiques lors de l'octroi de ce permis.

Pour favoriser une désescalade effective, la mise en place d'une campagne nationale encourageant la remise volontaire d'armes à feu est impérative. De plus, des études sur le nombre d'armes illégales en Suisse doivent urgemment être lancées afin d'avoir des données sur la situation et pouvoir la réguler.

Poursuites

Une formation nationale des forces de police et d'intervention rapide est nécessaire afin de permettre une prise en charge adaptée et sécurisante des victimes de violence.

La présence de personnes expertes des questions de violence conjugale devrait également être systématisée au sein de chaque organe d'intervention. Aujourd'hui encore, de trop nombreuses victimes relèvent une prise en charge lacunaire et stigmatisante lors du contact avec les forces de l'ordre qui vient alourdir leur trauma.

Les enquêtes et les poursuites relatives aux violences à l'égard des personnes FLINTA doivent reconnaître l'injustice de la violence de genre et ne pas dépendre exclusivement d'une dénonciation ou d'une plainte de la victime. Elles peuvent également se poursuivre même si la victime retire sa déclaration ou sa plainte. Les termes adéquats, tels que "féminicides", doivent être adoptés par les forces de police et relayés par les médias. Les procédures judiciaires doivent être menées avec respect à toutes les étapes, en évitant tout comportement ou discours culpabilisant qui se voudrait d'enlever de la culpabilité à l'agresseur. Au contraire, elles doivent tenir compte des circonstances aggravantes, telles que les relations intimes entre la victime et l'auteur du crime, les agressions contre des personnes vulnérables ou en présence

²⁷ <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/69543.pdf>

²⁸ Ces études révèlent que près de 67 % des homicides au sein du couple et 57 % des autres homicides familiaux sont commis avec des armes à feu, sur la période 2009 à 2016.

d'enfants, la complicité d'autres individus, l'usage de violence extrême ou de préjudices psychologiques, les menaces d'armes, ainsi que les antécédents de crimes similaires.

Politiques coordonnées

Pour réellement combattre les féminicides, une approche coordonnée est incontournable. Pour y parvenir, il est tout d'abord primordial d'initier des recherches approfondies dans ce domaine actuellement sous-étudié, que ce soit sur la prévalence, les facteurs de risque, ou encore les armes. Une coopération efficace doit être instaurée entre le pouvoir judiciaire, les institutions, les organisations et la société civile. En effet, les associations société civile et les ONG s'avèrent essentielles et doivent être reconnues comme des partenaires stratégiques et bénéficier d'un soutien conséquent. **Ainsi, il faut assurer un financement adéquat à l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les féminicides.**

De toute évidence, la lutte contre les féminicides en Suisse doit être implémentée de façon claire, efficace et structurée à tous les niveaux de la société. Cette problématique doit être attaquée au plus vite, par la mise en place de mesures fortes.

C'est pourquoi le PS :

... exige l'élaboration d'un programme de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes pour les élèves mais aussi pour les entreprises;

... exige l'émission de normes fédérales contraignantes concernant le nombre de foyers habités à la prise en charge de victimes de violences conjugales et de leurs enfants afin que le nombre de lit par habitant·e atteigne 1 pour 5'000 ;

... exige l'élaboration d'un dispositif de points de contact décentralisés atteignables dans plusieurs modalités et complémentaire au système de réponse en cas d'urgence déjà existant ;

... propose le durcissement de la loi sur l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu en Suisse à l'Assemblée fédérale ;

...exige la mise en place d'une formation nationale pour les forces de police et d'intervention rapide et la systématisation de la présence d'expert·es en violence conjugale au sein des organes d'intervention ;

... soutien une coordination des efforts entre le pouvoir judiciaire, les institutions, les organisations et la société civile et le financement nécessaire pour une lutte efficace contre les féminicides.

Le PS défend des mesures fortes pour éradiquer les violences sexuelles et sexistes et mettre fin aux féminicides en Suisse. Cela requiert une approche coordonnée, une volonté politique ferme et une mobilisation continue en faveur de l'égalité des genres et de la sécurité pour toutes les personnes FLINTA. Le PS se veut à l'avant-garde de cette lutte cruciale pour une société plus juste et équitable.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

Dépositaires : Elisabetta Marchesini (JS Suisse), Laurie Willommet (Femmes socialistes suisses), Anna Miotto (JS Suisse), Kelmy Martinez (JS Suisse), Mirjam Hostetmann (JS Suisse), Nicola Siegrist (JS Suisse), Lucien Schwed (JS Suisse), Rosalina Müller (JS Suisse), Léa Dubochet (JS Suisse), Thomas Bruchez (JS Suisse), Anastasija Petrušić (JS Suisse), Jana Kürzi (JS Suisse), Elena Kasper (JS Suisse), Mayra Faccio (JS Suisse), David Sommer (JS Suisse), Léonie Schubiger (JS Suisse), Estelle Revaz (Femmes socialistes suisses), Pascale Michel (Femmes socialistes suisses), Marilena Corti (Femmes socialistes suisses)

R-7 RETO BARBLAN : LE BLOCUS ÉCONOMIQUE DES USA CONTRE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA

Rappel : en mai 1959, le gouvernement de Cuba proclame la réforme agraire. Et l'exécute, interdisant la possession de plus de 400 ha de terre arable. Plus de 600'000 ha sont ainsi redistribués à plus de 400'000 familles paysannes et coopératives agricoles à raison maximale de 67 ha, au grand dam des latifundistes cubains ou étrangers, dont surtout des ressortissants nord-américains. Le gouvernement cubain prévoit des indemnités, mais les exigences de l'administration américaine sont si sévères qu'elles ruinaient durablement le peuple cubain.

En avril 1961, l'agression militaire exécutée par des exilés cubains au lieu-dit *la Baie des Cochons* débouche sur un fiasco pour les services spéciaux états-uniens.

Le 7 février 1962, le Président Kennedy proclame l'embargo contre la République de Cuba, entendant bien que cette décision soit respectée par tous*, aussi par les personnes et entreprises non-américaines même si elles ne résident pas aux USA.

L'Assemblée générale de l'ONU a condamné ce blocus à une écrasante majorité à de nombreuses reprises, avec l'appui de nos représentants helvétiques. Et pourtant, 60 ans plus tard, cet embargo illégal est toujours et encore appliqué, aujourd'hui dans une forme particulièrement sévère.

- impossible d'envoyer des devises et des marchandises depuis la Suisse,
- ici même en Suisse, impossible d'envoyer un montant à *médiCuba-Suisse* association avec siège à Zurich, appuyée par notre camarade Franco Cavalli, qui a pour but de soutenir le système de santé publique à Cuba,
- et lors de la crise Covid, impossible d'envoyer des « respirateurs » à Cuba.

Encore en Suisse : « nos » instituts financiers refusent d'exécuter des versements avec le mot *Cuba*, ne serait-ce qu'une cotisation à une association de droit suisse telle que Suisse-Cuba.

*L'inaction de la Suisse équivaut à un abandon de sa souveraineté**.*

Notre exigence :

Les diverses autorités fédérales suisses, dont l'Ombudsman des banques, la Finma, les Chambres fédérales, etc, doivent interdire l'application des mesures d'embargo en Suisse à l'encontre de Cuba. Cette disposition vaut aussi aux entreprises avec siège social en Suisse.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

NB. *: en dérogation à l'embargo, les céréaliers nord-américains ont pu exporter leurs blés et maïs à Cuba.

NB.** : Lienhard Ochsner, ancien procureur de la Confédération, dans la NZZ du 30.06.2021

A-1 DE LA SECTION DU PS USTER LES ENFANTS ONT DROIT À UN DÉVELOPPEMENT SAIN. IL FAUT DONC LES PROTÉGER DES MÉDIAS NUMÉRIQUES (VERSION ACTUALISÉE)

La section du PS Uster a remanié sa proposition sur la base de la recommandation modifiée de la présidence et du Bureau du Conseil de parti. Sur la base des modifications apportées, la Présidence et le Bureau du Conseil de parti recommandent d'adopter la proposition.

Proposition

1. Le PS Suisse met à l'agenda politique le thème de « l'utilisation des médias numériques par les parents et leurs enfants en âge préscolaire ».
2. Le PS Suisse s'engage en faveur de mesures préventives visant à sensibiliser les parents et les personnes travaillant avec des enfants en bas âge aux dangers que comportent les médias numériques pour le développement de la petite enfance.

Justification

Les médias numériques font désormais partie intégrante de notre quotidien. Les parents en ont besoin pour organiser leur vie quotidienne. Chez les enfants, la consommation de médias a un effet amplificateur. Les enfants vivant dans un environnement bienfaisant peuvent tirer profit de la consommation médiatique. Dans certaines familles (en difficulté), les parents réagissent aux enfants très agités en consommant encore plus de médias — un cercle vicieux.

En ce qui concerne l'utilisation des médias numériques, deux facteurs entravent le bon développement des jeunes enfants. Premièrement, lorsque les bébés et les enfants en bas âge regardent souvent l'écran de leurs appareils numériques. Deuxièmement, lorsque les parents qui s'occupent de leur enfant le font tout en utilisant (en même temps) souvent leur téléphone mobile/leurs médias numériques.

Plus les bébés et les jeunes enfants passent de temps devant un écran, plus cela a des effets néfastes sur leur développement (cérébral). Parmi les effets négatifs, on mentionnera les suivants : troubles de l'alimentation et de l'endormissement chez les bébés, troubles du développement du langage, déficits dans le développement du cerveau, troubles de la concentration, difficultés de lecture/d'écriture, manque d'empathie, troubles du comportement, faible tolérance à la frustration, hyperactivité, manque de contrôle des impulsions ou encore agressivité.

Les nourrissons ont besoin de la proximité de leurs parents et de leur contact visuel pour, entre autres, forger leur confiance fondamentale. Si un enfant ne peut pas établir de contact avec sa mère ou son père (parce qu'elle ou il l'ignore constamment à cause de son téléphone portable ou qu'elle ou il a un regard apathique), alors l'enfant évite de regarder sa mère ou son père dès l'âge de quatre mois. Dans de telles circonstances, même les tout petits enfants se résignent. En conséquence, ils manquent de liens étroits avec leurs parents.

Les parents ont un rôle important de modèle. L'utilisation des médias numériques est le sujet numéro un dans le contexte du conseil éducatif. Les parents ont besoin d'accompagnement, de soutien et de services de conseil pour assimiler et cultiver un mode d'utilisation des médias numériques adapté à leur enfant.

Conformément à diverses législations nationales et internationales, nous sommes tenu-es de donner aux enfants la possibilité de se développer sainement (Constitution fédérale, art. 11.1, art. 67.1 ; Convention relative aux droits de l'enfant (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant), préambule, art. 19.1, art. 31.1).

Nous devons prendre au sérieux les risques pour la santé liés à la numérisation — encore relativement nouvelle pour notre société. Les enfants sont à la merci de l'action des adultes. De nombreux parents ne sont probablement pas conscients du problème majeur que représente l'utilisation fréquente des médias numériques, tant par eux-mêmes que par leurs enfants en bas âge.

Le Conseil des États a rejeté la proposition de la Commission thématique « Science, éducation et culture » du PS Suisse d'inclure dans la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse une campagne de prévention sur l'utilisation des médias. Il est donc d'autant plus important de poursuivre cet engagement au niveau fédéral si l'on tient à mettre en œuvre cette exigence.

L'utilisation intensive des médias nuit au développement des enfants. Les conséquences sont parfois irréversibles et donc graves pour l'enfant. Pour nous, en tant que société, les conséquences négatives sont significatives d'un point de vue juridique, sanitaire, social et financier. Les enfants ont droit à un développement sain. Ils ont le droit d'être protégés.

Études

1. Parents, portable, enfant — L'attraction fatale du téléphone mobile (der-farang.com)
2. miniKim-Studie 2020
3. KIM-Studie 2020
4. JIM-Studie 2021
5. OBSAN ADELE Bericht 2020 (Rapport 2020 ADELE+ de l'Observatoire suisse de la santé)
6. Mike-Studie 2019
7. DAK-Studie 2020
8. GAIMH Positionspapier frühe Kindheit und digitale Medien (Document de position de la GAIMH (German speaking association for infant mental health) sur la petite enfance et les médias numériques)

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

A-2 DE LA SECTION DU PS BIENNE MADRETSCH

Selon son programme, le PS Suisse poursuit les objectifs de la démocratisation de l'économie et du dépassement du capitalisme. Face aux défis existentiels actuels, il est de plus en plus nécessaire de ne plus considérer ces points du programme comme de simples utopies, mais de rendre concrets les moyens de les réaliser. Dans ce contexte, il faut notamment penser aux points suivants :

1. Le PS Suisse se bat pour le maintien et le développement du secteur d'intérêt général (public, communal, coopératif) de l'économie.
Comme mesure y-relative, le PS souhaite notamment que le crédit soit organisé en tant que service public.
2. Le PS Suisse demande la transition vers une économie circulaire écologique gérée de manière planifiée et solidaire. Il convient notamment d'examiner si les procédures connues et éprouvées issues de l'économie de guerre (rationnement, contrôle des prix, monopoles pour l'importation et l'exportation) permettraient de mieux relever les défis actuels (p. ex. la pénurie d'énergie due à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la nécessité d'un abandon rapide des sources d'énergie fossiles et nucléaires).

Motif

Tout porte à croire que les défis actuels — on pense ici notamment aux conséquences de la pandémie, de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et du réchauffement climatique — ne peuvent pas être résolus durablement dans le cadre du mode de production capitaliste.

Sur le point 1 : il apparaît de plus en plus évident qu'une économie axée sur le primat de la rentabilité du capital n'est plus en mesure de couvrir les besoins fondamentaux de la majorité de la population qui travaille. L'effondrement du Credit Suisse Group et les mesures d'assainissement mises en place par la suite ont clairement démontré que les grandes banques ne pouvaient pas survivre sans l'aide de l'État. « *Too big to fail* » doit donc à l'avenir signifier aussi « *too big to be privately owned* ». Depuis la débâcle du Credit Suisse Group, on peut considérer que les mesures visant à contrôler comme il se doit les grandes banques organisées en mastodontes du capitalisme privé ont échoué.

Sur le point 2 : la pénurie de biens essentiels pendant la pandémie, la pénurie d'énergie consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la nécessité d'intervenir efficacement dans la production sur fond de réchauffement climatique montrent clairement que le « marché libre » n'est de loin pas toujours le garant d'un approvisionnement assuré en biens essentiels de consommation courante.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter modifié les amendements suivants :

1. Le PS Suisse se bat pour le maintien et le développement du secteur d'intérêt général (public, communal, coopératif) de l'économie. ~~Comme mesure y-relative, le PS souhaite notamment que le crédit soit organisé en tant que service public.~~

2. Le PS Suisse demande la transition vers une économie circulaire écologique, gérée de manière planifiée et solidaire. ~~Il convient notamment d'examiner si les procédures connues et éprouvées issues de l'économie de guerre (rationnement, contrôle des prix, monopoles pour l'importation et l'exportation) permettraient de mieux relever les défis actuels (p. ex. la pénurie d'énergie due à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et la nécessité d'un abandon rapide des sources d'énergie fossiles et nucléaires).~~

Motif : le PS Suisse soutient l'idée maîtresse de la proposition. La démocratisation de l'économie est l'une des principales préoccupations du parti. Depuis 2011, un groupe de travail spécialement créé à cet effet (GT Démocratie économique) s'engage à fournir des éléments pour une transformation de l'économie vers une économie démocratique, écologique et solidaire et à tracer ainsi des voies concrètes pour l'instauration d'un modèle économique axé sur l'intérêt général. Dans ce sens, nous soutenons fermement les deux revendications de la proposition, mais nous proposons de renoncer aux deux phrases qui suivent pour des raisons de clarté et de rigueur de celle-ci. Ainsi, le point 1 ne précise pas ce qu'il faut entendre par une organisation publique du crédit – la BNS doit-elle être la seule à octroyer des crédits ? Qu'en est-il des autres formes de création de crédit, etc. ? De même, la référence à une économie de guerre semble peu utile lorsqu'il s'agit de concrétiser la mise en place d'une économie circulaire.

A-3 MATTHIAS VETTER ET AUTRES : POSITIONNEMENT SUR L'IA

Menace potentielle pour la démocratie, nécessité d'élaborer des concepts préventifs pour notre avenir et notre cohabitation en Suisse

Proposition :

Le PS Suisse se penche sur la thématique de l'intelligence artificielle (IA) ainsi que sur son impact sur notre démocratie et la cohabitation en Suisse. Il demande l'élaboration de concepts préventifs et un débat approfondi sur la manière dont la société, la politique et l'économie devraient aborder l'IA pour que cette thématique soit traitée de manière responsable.

Pour cela, il demande concrètement :

1. Un débat approfondi : le PS veut mener un large débat au sein du parti et de la société, afin de sensibiliser les différents acteurs aux chances et aux risques liés à l'IA et de les amener à élaborer des solutions ensemble. Un papier de position correspondant sera négocié lors d'un prochain Congrès. Si nécessaire, un groupe de travail sera créé à cet effet.
2. Recherche et formation : le PS s'engage à promouvoir la recherche et la formation en matière d'IA en tant que domaine d'importance cruciale, afin de favoriser une compréhension approfondie de cette technologie et de jeter les bases de décisions fondées sur des faits/preuves.
3. Transparence et réglementation : le PS s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'utilisation de l'IA soit transparente et que des réglementations claires soient en place, afin d'éviter les abus et de garantir une utilisation éthique de l'IA.
4. Promotion de l'IA pour le bien commun : le PS Suisse s'engage pour que les technologies de l'IA soient utilisées dans l'intérêt du bien commun et profitent aux personnes.
5. Renforcement de la souveraineté numérique : le PS s'engage pour que la Suisse renforce sa souveraineté numérique, de façon à ne pas dépendre d'entreprises étrangères ou d'États étrangers et à pouvoir prendre des décisions qui lui soient propres.

Motif :

Compte tenu de l'évolution fulgurante des technologies et de l'influence présente et à venir de l'IA sur notre société, il est essentiel que nous, en tant que parti, élaborions des concepts préventifs et menions un débat approfondi sur la manière dont nous devrions aborder l'intelligence artificielle (IA) pour que cette thématique soit traitée de manière responsable.

L'IA est sans conteste une avancée technologique majeure qui offre des avantages considérables dans de nombreux domaines de notre vie. Des processus de production plus efficaces à l'amélioration des diagnostics médicaux, les domaines d'application sont nombreux et prometteurs. Cependant, il est indispensable de ne pas négliger les risques et les défis potentiels que l'IA peut engendrer.

Notre démocratie pourrait être menacée par l'utilisation de l'IA, et cela pour plusieurs raisons :

1. Manipulation des informations : l'IA peut être utilisée pour diffuser ou manipuler des informations, ce qui débouche sur une image déformée de la réalité et peut influencer l'opinion publique.
2. Discrimination et injustice : si les systèmes d'IA sont entraînés sur des données insuffisantes ou biaisées, ils risquent de renforcer les inégalités existantes dans notre société et de conduire à des décisions discriminatoires.
3. Destruction d'emplois : l'utilisation de l'IA dans de nombreux secteurs économiques pourrait entraîner des pertes d'emplois massives et aggraver les inégalités sociales.
4. Surveillance et sphère privée : si elle n'est pas réglementée de manière appropriée, l'IA peut conduire à une surveillance de masse et à une violation de la sphère privée.
5. Dépendance à l'égard des géants de la technologie : l'intégration croissante de l'IA dans nos vies est susceptible de conduire à un contrôle monopolistique par quelques géants de la technologie, ce qui pourrait nuire au contrôle démocratique.

Face à ces menaces potentielles, il est essentiel que le PS s'empare politiquement de ce sujet et joue clairement un rôle de pionnier. Au sein du PS, il existe déjà un document interne d'orientation ainsi que de premières réflexions sur l'IA. La présente proposition vise à susciter la création d'un papier de position cohérent à partir de ces approches. Compte tenu de l'impact profond que l'intelligence artificielle peut avoir sur notre démocratie, notre société et notre économie, notre parti se doit d'agir de manière proactive et visionnaire. En jouant un rôle actif dans la façon de mener la discussion sur l'utilisation responsable de l'IA, nous pourrions garantir que les intérêts des citoyen-nes* seront protégés et que nos valeurs de justice, d'égalité des chances et de responsabilité sociale seront préservées dans l'agitation de cette révolution technologique. Notre parti peut offrir une plate-forme importante dont la finalité serait de sensibiliser aux possibilités et aux défis liés à l'IA, de développer des propositions politiques basées sur des faits/preuves et de lancer un large débat sur l'avenir de notre pays à l'ère de la numérisation. En participant activement à ce débat et en élaborant un papier de position commun, nous pourrions garantir que la Suisse saisira les opportunités offertes par l'IA sans mettre en péril les valeurs fondamentales de notre démocratie et de notre cohésion sociale.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : accepter.

Dépositaires : Matthias Vetter (SP Stadt St.Gallen), Marlene Bodenmann (SP Stadt St.Gallen), Walter Bodenmann (SP Stadt St.Gallen), Andrea Scheck (SP Stadt St.Gallen)

Annexe : <https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2023/06/Papier-de-position-PS-Reguler-IA.pdf>

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GT DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

Le GT Démocratie économique a été créé par la Présidence du parti en novembre 2013. L'objectif était de travailler dans le long terme sur le thème de la démocratie économique, qui occupe une place prépondérante dans le programme du PS Suisse de 2010. Les revendications politiques, la mise en évidence de possibilités d'action concrètes aux différents niveaux politiques ainsi que la promotion des connaissances et des débats sur la démocratie économique font partie des objectifs de ce groupe de travail. Des personnes aux profils les plus divers ont participé et participent encore aux activités de celui-ci. Cela va de la conseillère nationale au/à la représentant-e de la JSS, en passant par le ou la simple membre du PS intéressé-e. Le groupe compte aussi des syndicalistes et des défenseur-euses des consommateur-trices. La composition du GT n'a cessé d'évoluer au fil des années, notamment en fonction des travaux à effectuer et des projets ponctuels à traiter.

Le Congrès du parti organisé en décembre 2016 à Thoune a été le lieu de discussions et de l'adoption du papier de position intitulé « Un avenir pour tous, sans privilèges – préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité ». Ce document a été élaboré dans le cadre du GT Démocratie économique et sur la base de différents travaux préparatoires réalisés par le GT en 2014 et 2015 (recherches, colloques, etc.). Parallèlement au Congrès du parti et au papier de position, le thème de la démocratie économique a été discuté en coopération avec un large public (médiatique) ainsi qu'au sein du parti, ce qui a aussi donné lieu à de fréquentes controverses.

Des membres du groupe de travail ont également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de diverses « mesures d'accompagnement ». On peut citer la brochure illustrée intitulée « Davantage de démocratie : créer une économie pour toutes et tous, sans privilèges » ainsi que la brochure consacrée aux „*Communs*“, le site www.wirtschaftsdemokratie.ch (seulement en allemand) ou encore un petit film sur le sujet, projeté lors du Congrès du parti. Il convient également de souligner l'existence du module de formation « Démocratie économique », disponible depuis fin 2016, qui a suscité une forte demande de la part des sections ou des partis cantonaux (la version française est disponible depuis l'été 2017).

Dans le cadre du papier de position, le Congrès a également approuvé la demande d'un plan d'action en vue d'une mise en œuvre. Ce plan d'action a été élaboré par le groupe de travail et présenté, après son adoption par le Comité directeur, lors de l'Assemblée des délégué-e-s d'octobre 2017 à Olten. Le plan d'action s'articule autour de trois axes : « Entrepreneuriat social et coopératives », « Cogestion » (codétermination/codécision) et « Service public et *commons* ». Pour chaque axe, trois actions assorties de mesures sont mentionnées. Dès 2017, le GT Démocratie économique mis en place un colloque commun au PS et aux syndicats sur le thème de la « cogestion en entreprise », qui s'est tenu à Berne en février 2019. En octobre 2021, le GT a organisé la présentation d'un livre au (centre culturel) Kosmos, à Zurich. Silke Helfrich, de la Böll-Stiftung, a fait un exposé sur son livre intitulé « *Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat* » (« *Commons. Pour une nouvelle politique au-delà du marché et de l'État* »).

Après les élections, le GT Démocratie économique s'est réuni en novembre pour un atelier d'une journée, au cours duquel il s'est mis d'accord sur un nouveau calendrier de mise en œuvre des trois axes et a apporté des compléments de contenu, notamment sur le thème de l'économie sociale. Le GT Démocratie économique s'est fixé pour objectif de fournir des éléments (constitutifs) pour une transformation de l'économie en une économie démocratique, écologique et solidaire.

Sur la base du plan d'action, le GT a lancé, lors de la session de printemps de l'année 2020, un paquet d'interventions assorti de revendications issues du document stratégique. Celles-ci ont été diffusées par les médias le 8 mars et ont fait l'objet d'une publicité sur la page web du GT ainsi que sur la page d'accueil du PS Suisse. Les interventions suivent la structure du plan d'action, à savoir les parties « cogestion » (Barbara Gysi/Samuel Bendahan), « entrepreneuriat social » (Eric Nussbaumer) et « service public » (Fabian Molina/Samuel Bendahan). En lançant le paquet d'interventions, le GT a mis en œuvre des aspects essentiels du plan d'action.

Pendant la pandémie de Covid-19, le GT Démocratie économique a publié plusieurs courts articles thématiques sur une [page d'accueil réaménagée](#) (seulement en allemand). Parallèlement, il a été décidé de rendre les travaux du GT accessibles aux membres du parti intéressés sous une forme condensée dans le cadre d'une Newsletter semestrielle et d'en faire la promotion. Des contenus essentiels ayant trait à la démocratie économique sont diffusés deux fois par an en lien avec un thème central choisi, sous forme de contributions personnelles, de recensions (analyses et comptes rendus critiques), de vidéos et de liens. Octobre 2021 a été le mois de la première Newsletter, consacrée au thème du « capitalisme numérique ». Elle a eu un large écho et a permis d'attirer de nouveaux membres pour le traitement de ce sujet. La Newsletter a atteint un taux d'ouverture de près de 50 % et a été envoyée à une sélection de lecteur-trices du PS intéressés par les questions de politique économique. En raison du manque de ressources en personnel et en temps, la deuxième édition, consacrée au thème « numérisation et travail » et prévue pour le printemps 2022, a été reportée pour le moment. Le GT a défini l'« économie du travail de *care* » comme noyau d'autres thèmes prioritaires. La question maintien de la publication de la Newsletter reste actuellement ouverte pour des raisons de ressources.

Le 25 octobre 2021, le GT Démocratie économique a organisé, en coopération avec le Denknetz (réseau de réflexion), sa propre manifestation sur le thème « Capitalisme du précaire » au (centre culturel) Kosmos, à Zurich. Devant quelque 70 personnes, le conseiller national Fabian Molina et Mirjam Aggeler, d'Economiefeministe, ont débattu avec la professeure Albena Azmanova, auteure et philosophe, de l'ouvrage intitulé « Capitalism on Edge. How fighting Capitalism can Achieve Radical Change without Crisis or Utopia » (2020) / (« Le capitalisme sur le fil du rasoir. Comment le capitalisme de combat peut opérer avec succès un changement radical sans crise ni utopie » (2020)). La manifestation était animée par Sandro Liniger (conseiller politique spécialisé et responsable du GT Démocratie économique au Secrétariat central du PS Suisse). La rencontre peut être visionnée et écoutée sur [la page d'accueil du Denknetz](#).

Le GT Démocratie économique s'est réuni à quatre reprises en 2018, à cinq reprises en 2019 et à trois reprises en ligne en 2020 et 2021. À cela se sont ajoutées diverses réunions de sous-groupes, travaillant sur des thèmes et des projets spécifiques, ainsi que des séances d'échange avec des membres du GT Démocratie économique et du Denknetz . En 2022, le GT s'est réuni pour une séance de planification en marge de la session d'hiver, afin de définir la façon d'aborder les prochaines étapes. Il a été décidé de geler provisoirement les travaux sur ce thème pendant la campagne électorale en cours, en raison du manque de ressources et de la focalisation sur la campagne, et de déterminer la suite de la mise en œuvre de ce projet après les élections d'octobre 2023, vers la fin de l'année. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions à ce sujet !

Président-e du GT démocratie économique : Barbara Gysi, Fabian Molina

Conseiller spécialisé : Sandro Liniger

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
die stets man noch zum Hunger zwingt!
Das Recht wie Glut im Kraterherde
nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
Heer der Sklaven, wache auf!
Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
können wir nur selber tun!
Leeres Wort: der Armen Rechte!
Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
Unmündig nennt man uns und Knechte,
dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
wir sind die stärkste der Partei'n.
Die Müssiggänger schiebt beiseite!
Diese Welt muss unser sein;
unser Blut sei nicht mehr Raben
und der mächt'gen Geier Frass!
Erst wenn wir sie vertrieben haben,
dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
Debout les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase !
Foule esclave, debout, debout :
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose,
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande,
ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !